



COMMISSION « DEMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES »

---

Réunion du 3 juin 2021

ORDRE DU JOUR.....	2
LISTE DES PARTICIPANTS.....	4
COMPTE RENDU DE LA RÉUNION.....	6
AVIS ÉMIS EN COMMISSION.....	31
LISTE DES DOCUMENTS PRÉPARATOIRES.....	32
AVIS « 7BIS ».....	33
AVIS D'OPPORTUNITÉ.....	34

---

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DE  
LA COMMISSION DÉMOGRAPHIE ET QUESTIONS SOCIALES

- 3 juin 2021 —

---

**Président :** Christine d'AUTUME, Inspectrice générale, Présidente du Collège Santé de l'Inspection générale des affaires sociales

**Rapporteurs :** Christel COLIN, Directrice des statistiques démographiques et sociales (DSDS), Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)

Lucile OLIER, Cheffe de service, Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), ministère des Solidarités et de la Santé

Responsable de la commission : Arnaud MONTUS (01 87 69 57 10)

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR**

INTRODUCTION.....	5
I. POINT D'INFORMATION.....	5
I.1. Présentation du programme de travail.....	5
I.2. Présentation de l'enquête de victimation.....	8
II. OBSERVER LA GRANDE PAUVRETE.....	11
II.1. Définir et mesurer la grande pauvreté.....	11
II.2. L'observation de l'aide alimentaire : une démarche Insee-Drees s'appuyant sur les réseaux associatifs.....	12
II.3. Présentation du point de vue des utilisateurs.....	13
II.4. Débat avec l'audience.....	15
II.5. Proposition d'avis.....	18
III. DEMANDES D'ACCES AUX DONNEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 7BIS.....	21
IV. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES.....	22
IV.1. Enquête TIC auprès des ménages.....	22
IV.2. Enquête sur la santé mentale de l'enfant.....	24
IV.3. Enquête exhaustivité des mariages et point d'information sur les bulletins d'état civil du RNIPP.....	27
IV.4. Enquête Epicov.....	28
CONCLUSION.....	30

## Liste des participants

ABJEAN	Annaïg	ATD Quart Monde
ADAM	Lorraine	Centre Maurice Halbwachs CNRS
ALBOUY	Valérie	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
ANXIONNAZ	Isabelle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
ASSUREUR	Johanna	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
AUBERT	Patrick	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
BAGEIN	Guillaume	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
BARLET	Muriel	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
BAUER	Denise	Direction régionale des entreprises concurrence, consommation, travail et emploi (DIRECCTE)
BIANCO	Emma	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
BONAL	Marie	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
BOULO	Yann	Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)
CASTELLAN	Michel	Observatoire citoyen du mal-logement des Hauts-de-Seine
CHAUVIN	Adrienne	Union sociale pour l'habitat
COLIN	Christel	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
CORÉ	Françoise	ATD Quart Monde
DAMON	Julien	
D'AUTUME	Christine	Ministère des Solidarités et de la santé - Inspection générale des affaires sociales (IGAS)
DE ANDRADE	Noémie	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
DE MONTAIGNAC	Marine	France Stratégie
DE SAINT	Dominique	ATD Quart Monde
GERAND		
DESCHAMPS	Valérie	Santé Publique France
DOUTEAU	Georges	Union nationale des associations familiales (UNAF)
DUBOIS	Marie- Michèle	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
DUMARTIN	Sylvie	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques d'entreprises (DSE)
DUVOUX	Nicolas	Université Paris 8
FILATRIAU	Olivier	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
GRANGÉ	Claire	Insee Réunion-Mayotte
GUEDJ	Hélène	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
GUILLAUMAT- TAILLIET	François	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
HADJ	Laure	Université de Picardie - Jules Verne
HELIGON	Yasmina	CLCV (consommation, logement et cadre de vie)
JACOB	Sylvia	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction générale de la cohésion sociale (DGCS)
JEAN NOEL	Gassendy	Université Aix-Marseille
KARKER	Chourouk	Union sociale pour l'habitat
KEMPF	Nicolas	Insee Nouvelle-Aquitaine
KOFFI	Kablan	Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
LABOSSE	Aline	Insee Rhône-Alpes
LAVERGNE	Pierre	Secrétariat général pour les affaires régionales - Grand Est

LE MINEZ	Sylvie	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
LEGLEYE	Stéphane	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
LELLOUCH	Thomas	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
LEON	Olivier	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
MARCHAL	Hélène	Union nationale des associations familiales (UNAF)
MARILLIER	Maude	Santé Publique France
MARTIN	Claude	Centre national de la recherche scientifique (CNRS)
MAUREL	Françoise	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MAZURIER	Corentin	Insee Guyane
MONTUS	Arnaud	Conseil national de l'information statistique (CNIS)
MOTREFF	Yvon	Santé Publique France
NOUGARET	Amandine	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
OLIER	Lucile	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
PAPON	Sylvain	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
PENALVA	Aldo	Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information (ENSAI)
POLLET	Corinne	Insee Rhône-Alpes
PRAT	Isabelle	Ministère de l'Intérieur - Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)
RADÉ	Emilie	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
RAYNAUD	Emilie	Institut national de la statistique et des études économiques (Insee)
RAYNAUD	Philippe	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
REGNAULT	Nolwenn	Santé Publique France
REYNIER	Héloïse	Ubiquis
ROBERT-BOBEE	Isabelle	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction générale
ROBIN	Marina	Insee Réunion-Mayotte
ROTH	Nicole	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee) - Inspection générale
ROUX	Valérie	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)
SCHUHL	Pierrette	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee) - Inspection générale
SERIEYX	Yvon	Union nationale des associations familiales (UNAF)
SIMON	Marion	Ministère des Solidarités et de la santé - Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES)
SOULIER	Aurélie	Agence d'urbanisme de la région havraise
SUJOBERT	Bernard	Confédération générale du travail (CGT)
TAVERNIER	Jean-Luc	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction générale
THIERRY	Xavier	Institut national des études démographiques (INED)
THOUMELIN	Claire	Ministère de la Culture
UNGER	Micheline	Droit au logement
VERDOT	Charlotte	Santé Publique France
VIARD-GUILLOT	Louise	Institut National de la statistique et des études économiques (Insee) - Direction des statistiques démographiques et sociales (DSDS)

*La séance est ouverte à 14 heures 30 sous la présidence de Christine d'AUTUME.*

## **INTRODUCTION**

### **Christine d'AUTUME**

Bonjour à tous. Je suis très heureuse de présider cette commission, en particulier en raison de sa thématique – la grande pauvreté – qui nous interpelle tous. Pour des raisons personnelles, ce sera ma dernière séance en tant que présidente. Je regrette qu'elle se tienne en visioconférence, mais c'est ainsi. Quatre temps se succéderont : des points d'information, un débat sur le thème de la grande pauvreté, des demandes d'accès au titre de l'article 7bis et les avis d'opportunité dans le cadre de la statistique publique.

## **I. POINT D'INFORMATION**

### **I.1. Présentation du programme de travail**

#### **Christel COLIN, Insee**

Nous présenterons les points saillants du programme de travail 2021 des producteurs de cette commission.

En cette année 2021, la statistique publique continue d'éclairer la crise sanitaire et ses conséquences, soit en mettant en place de nouvelles opérations statistiques et de nouvelles publications, soit en adaptant des collectes existantes, sans renoncer au socle statistique, notamment aux opérations qui contribuent à éclairer le programme à moyen terme du Cnis. Il nous a également paru important de signaler le développement des appariements, profitant de la mise en place du code statistique non signifiant (CSNS), ainsi que les actions de nombreux producteurs pour mieux valoriser leur production.

Le service statistique public se mobilise fortement pour éclairer la crise sanitaire et ses impacts. En termes de suivi conjoncturel, l'Insee poursuit la mise à disposition hebdomadaire de données sur les décès quotidiens, toutes causes confondues, et propose depuis février des données mensuelles détaillées et des commentaires associés sur les naissances, dont les variations sont également intéressantes à suivre pour observer les liens avec les confinements et la pandémie. La Drees diffuse, depuis décembre 2020, un suivi mensuel des prestations de solidarités (minima sociaux, aides aux étudiants...) et est également chargée, depuis octobre 2020, des statistiques hebdomadaires sur les tests PCR. Le SSM Culture, qui mesure chaque trimestre l'impact économique de la crise sur le secteur culturel, suit chaque mois la fréquentation d'un échantillon d'établissements culturels.

Des collectes inédites ont été mises en place pour éclairer la crise et ses conséquences, parfois dès l'année dernière. C'est notamment le cas de la grande enquête EpiCov (épidémiologie et conditions de vie), pilotée par la Drees et l'Inserm, présentée en décembre 2020 dans cette commission et dont la troisième vague sera présentée tout à l'heure.

Le dispositif de suivi de l'aide alimentaire, mis en place par l'Insee et la Drees en lien avec les grands réseaux associatifs, est une nouvelle collecte ayant pour objectif de capter de nouvelles formes de la précarité liées à la crise, avant de disposer des résultats des grandes enquêtes habituelles sur les revenus et la pauvreté. Ce dispositif combine des remontées trimestrielles de comptages, une enquête barométrique auprès des responsables de centres de distribution de l'aide alimentaire et une enquête en fin d'année par le réseau d'enquêteurs de l'Insee directement auprès de bénéficiaires de l'aide alimentaire. Cette opération fera l'objectif d'une demande d'avis d'opportunité post-commission.

Au-delà de ces collectes nouvelles, des modules et questions « covid » ont été ajoutés à de nombreuses enquêtes. Par exemple, l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages comporte depuis l'automne 2020 des questions déclaratives sur l'évolution des revenus depuis mars 2020, qui ont donné lieu la semaine dernière à une publication : « Au premier trimestre 2021, 22 % des ménages déclarent une baisse de revenus par rapport à mars 2020 ». Une démarche a été lancée au niveau européen par Eurostat pour éclairer ces questions d'évolution infra-annuelle des revenus et d'inclusion sociale, avec une collecte pouvant se faire selon différentes modalités, sur une base volontaire. La France y participe.

Nous trouvons aussi des modules covid dans les enquêtes SRCV ; Histoire de vie et patrimoine ; la Statistique annuelle des établissements de santé ; Modes de garde. Ces dernières ont pu être modifiées durant cette période. La Drees a aussi renforcé dès 2020 ses collectes auprès d'un panel de médecins généralistes sur leurs opinions et pratiques (téléconsultation, motifs de consultation, etc.).

Malgré cette forte mobilisation du service statistique public sur la crise sanitaire, les programmes de travail montrent les efforts consentis pour préserver le socle statistique et continuer à le développer, notamment sur des questions liées aux avis de moyen terme du Cnis. Par exemple, pour l'Insee, les enquêtes TIC et SRCV se poursuivent en 2021 ; les traitements post-collecte de l'enquête Trajectoires et origines sont en cours et les exploitations débutent avec l'Ined et un groupe d'exploitation ; la préparation de l'enquête Logement 2023-2024 en multimode continue ; nous commençons aussi à préparer une enquête Sans domicile pour 2025. Nous avons lancé un nouvel exercice de projections démographiques et des travaux sur la présence française à l'étranger. Côté Sdes, la collecte de l'enquête Logement débutée en 2019 se termine. Le SSM Immigration travaille sur la refonte du système d'information sur la présence étrangère en France, notamment sa partie analyse des données.

### **Lucile OLIER, Drees**

Le programme de collecte de la Drees est fortement marqué par la crise sanitaire. Un certain nombre de collectes de 2020 ont été reportées à 2021. Le calendrier de l'enquête Autonomie a été modifié : seul le test auprès des ménages sera réalisé en 2021, les collectes étant reportées à 2022. Par ailleurs, d'autres collectes régulières auront lieu en 2021. Je citerai notamment l'enquête quadriennale auprès des établissements accueillant des familles et des adultes en difficulté sociale, dont le champ est élargi à de nouvelles catégories d'établissements afin d'améliorer les connaissances sur les sans domicile.

En 2022, le périmètre de la Drees sera élargi puisqu'elle se verra confier la production des statistiques de l'observatoire de la protection de l'enfance. La Drees s'investira aussi sur les questions de recours aux soins, en contrepartie de la suppression de l'observatoire travaillant sur la complémentaire santé solidaire. La réforme de l'organisation territoriale de l'Etat est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2021, ce qui affecte les services déconcentrés. Les directions régionales de la jeunesse et de la cohésion sociale ont disparu. Tous les sujets relatifs à la cohésion sociale ont rejoint un nouveau réseau couvrant les champs du travail et de la cohésion sociale. La Drees animera désormais ce réseau de statisticiens en lien avec la Dares. Cela implique de revoir nos collectes administratives dans le champ social.

Du côté de l'Ined, Elfe fête ses dix ans en 2021 avec une collecte sur les 10,5 ans de l'enfant. Nous pouvons aussi signaler la réédition de l'enquête Migration, familles et vieillissement dans les départements d'outre-mer dix ans après la première. Cette collecte ayant été perturbée par la pandémie, elle se déroule sur une période plus longue que prévu. 2021 voit aussi le début de l'exploitation de l'enquête TeO, en collaboration avec l'Insee ; la fin de collecte a, là aussi, été perturbée par la pandémie.

Concernant l'Irdes, l'opération Phedre, menée pour le compte de la Drees, a été rallongée. Les calendriers de collecte et de publication ont été modifiés. L'Irdes commencera aussi à exploiter avec la Drees l'enquête européenne de santé et son enquête Coquelicot sur la santé mentale pendant la pandémie.

Du côté du Legos, 2021 verra la collecte de la neuvième vague de l'enquête Share, qui devrait être l'avant-dernière. La prolongation de cette cohorte est toutefois à l'étude. Cette collecte sera l'occasion d'interroger les enquêteurs sur leurs pratiques. Un module inédit, mené en France et dans cinq autres pays, portera aussi sur les capacités cognitives.

La Medes, comme la Drees, est affectée par la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat. Elle n'animera plus le réseau des statisticiens avec la Drees mais un réseau d'enquêteurs en Drajes (Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et au sport). Elle réorientera certaines de ses publications au profit de ce changement de périmètre. Plusieurs opérations seront publiées en 2021, notamment le baromètre sur les pratiques sportives et physiques, collecté pendant la pandémie. Nous verrons aussi la collecte d'une nouvelle collecte inédite sur l'engagement associatif et les dons, ainsi que la préparation d'une enquête auprès des jeunes.

Les collectes ont également été perturbées du côté de l'OFDT. L'enquête Escapade a dû être reportée à 2022 en raison du report des journées de santé et de citoyenneté. L'OFDT envisage une refonte profonde de ses cycles d'enquête auprès des adolescents sur leur santé et leur consommation de substances pour son programme 2022-2024. Cela lui fournira aussi l'occasion d'étudier le rapprochement, recommandé par cette commission, de ses enquêtes avec l'enquête de santé scolaire en sixième de la Drees.

Je déplore l'absence de contributions de Santé Publique France ou de l'Inserm cette année, qui nous permettraient d'avoir une vision plus large dans le domaine de la santé.

### **Christel COLIN**

Nous constatons aussi dans ces programmes de travail l'essor des appariements de données individuelles comme mode de collecte. Cela correspond à l'avis de moyen terme du Cnis sur le développement des appariements entre les sources de données. Le contexte favorise ce développement, notamment la mise en place du CSNS, inscrit dans la loi pour une République numérique de 2016. Le projet CSNS en cours à l'Insee vise à mettre à disposition de l'Insee et des SSM un identifiant unique, non signifiant et irréversible, obtenu soit à partir du numéro de Sécurité sociale, soit à partir de traits d'identité (données d'état civil), *via* un moteur d'identification statistique en cours de développement. Ce service sera disponible fin 2021.

L'usage du CSNS facilitera les appariements à finalité de statistiques publiques entre des sources de données concernant des individus, tout en renforçant les garanties de protection des données individuelles. Nous avons travaillé avec le Cnis pour définir le rôle de celui-ci et les procédures associées. Il est prévu que les responsables de traitement inscrivent les traitements d'appariements impliquant le CSNS au programme annuel de travail de leur service et qu'ils rendent compte de ces opérations d'appariement dans leur bilan, afin de garantir la transparence sur ce mode de collecte qui se développe.

De nombreux appariements sont déjà inscrits dans les programmes de travail. La Drees mobilisera le CSNS dès cette année pour appairer ses panels sur les retraités, les cotisants aux régimes de retraite et les bénéficiaires de minima sociaux entre eux et avec des données de l'échantillon démographique permanent ou de la déclaration sociale nominative. D'autres appariements sont en cours ou prévus à la Drees, à l'Ined et à l'Irdes.

### **Lucile OLIER**

Nous voulions aussi mettre en lumière l'avis général n° 8 du moyen terme du Cnis « Renforcer la lisibilité de la production des SSP ». Les exemples que nous avons extraits des programmes de travail illustrent bien la diversité des initiatives prises par l'Insee et le SSP pour mieux valoriser les données et répondre aux attentes des utilisateurs. Plusieurs axes se dégagent, notamment un important effort sur les chiffres clés et le développement des infographies, cartographies, animations et interactivité avec l'utilisateur. Il faut souligner aussi le blog de l'Insee, ouvert aux SSM, qui accueille quelques articles ; la rénovation du site internet de la Drees, indépendant de celui de son ministère ; le développement du *data lab* de l'Ined et le virage vers la gratuité de ses ouvrages.

Nous sommes frappés de constater à quel point le service de statistique publique est resté mobilisé sur le suivi de la crise sanitaire en 2021. De nombreuses initiatives engagées en 2020 se sont poursuivies. Nous sommes d'autant plus engagés que nous travaillons sur des périmètres ministériels particulièrement touchés par la crise sanitaire. La qualité des productions du SSP a été saluée dans le rapport évaluant la gestion de la crise sanitaire par les autorités françaises, avec de nombreuses citations des travaux de la Drees et de l'Insee et des recommandations pour renforcer l'appareil statistique. Ces travaux sont notre cœur de mission.

2021 est aussi l'année de l'évolution d'un positionnement sur l'administration de la donnée au sein de l'Etat, avec la nomination du directeur de la Drees comme administrateur ministériel des données dans le périmètre santé et solidarité. C'est une reconnaissance de la qualité de notre service statistique en matière de traitement et mobilisation des données à des fins d'éclairage des décisions publiques.

Il ressort de l'examen du programme de travail que l'effort inédit du SSP pour éclairer la crise a été consenti sur les forces de chacun, par des redéploiements non sans conséquence sur les autres travaux, notamment

sur le socle statistique. La Drees a eu la chance de bénéficier de quelques renforts, qui s'éteindront à la fin de l'année. Beaucoup d'enquêtes ont été reportées en raison du contexte, ce qui entraîne d'autres reports en chaîne, notamment celui de l'enquête Autonomie qui oblige l'Insee à revoir tout le programme de collecte jusqu'en 2024, tout en répondant aux contraintes des enquêtes obligatoires fixées par le règlement européen. L'Insee n'a pu reprendre les collectes en face à face qu'en juin. Nous avons aussi noté le report de l'enquête de recensement de 2021 à 2022, ce qui n'est pas anodin puisqu'il s'agit d'une enquête de référence. Il existe un risque de surcharge des équipes, qui fournissent un effort inédit pour gérer les adaptations des calendriers tout en limitant les impacts négatifs sur le socle statistique. Ces impacts seront à surveiller dans le cadre de notre commission.

### **Christine D'AUTUME**

Nous avons tous conscience du travail d'équilibriste des services statistiques dans ce contexte de crise et nous saluons leur réactivité et la qualité de leurs enquêtes, qui contribuent à l'observation de la crise et de ses impacts.

### **Micheline UNGER, Droit au Logement**

La crise s'est révélée particulièrement dramatique pour les personnes mal logées ou sans abris. Les statistiques ont beaucoup porté sur l'alimentation, les revenus et la précarité des jeunes, mais il n'y a pas eu d'appui fort sur le logement pour que ce besoin apparaisse crucial. Pourtant, les personnes qui étaient en suroccupation, chez des tiers ou dans des habitats insalubres ont vécu l'enfer. Cette question devrait être mise en avant dès maintenant, sans attendre l'enquête Logement de 2023 et l'enquête Sans abris de 2025.

### **Christel COLIN**

Sans aller jusqu'aux situations les plus précaires, nous avons effectué des focus pour étudier les conditions de logement pendant le confinement, notamment les difficultés à vivre cette situation dans des logements surpeuplés ou de petite taille. Même si l'enquête Logement de l'Insee ne sera réalisée qu'en 2023-2024, l'enquête Logement de 2019 pilotée par le Sdes, qui devait se terminer en 2020, a vu sa collecte s'étaler en raison de la crise sanitaire. Elle apportera des informations sur ces années et permettra de comparer les taux d'effort et d'avoir des éléments différenciés selon l'année.

### **Lucile OLIER**

En 2021, nous enquêtons auprès des établissements accueillant les adultes en difficultés sociales, avec un élargissement aux établissements accueillant les publics les plus précaires. Nous aurons ainsi des éclairages supplémentaires.

### **Yvon SERIEYX, UNAF**

Le calendrier de l'enquête Emploi du temps a-t-il été bousculé ?

### **Christel COLIN**

L'enquête Emploi du temps avait été avancée mais a finalement été reportée à nouveau, notamment à cause du report de l'enquête Autonomie. Elle devrait commencer en 2024.

### **Christine D'AUTUME**

Nous comprenons les déceptions, mais son principe n'est pas remis en cause.

## **I.2. Présentation de l'enquête de victimation**

### **Isabelle PRAT, SSMSI**

L'enquête a préalablement été présentée lors de la commission Services publics, services aux publics du Cnis le 11 mars 2021. Pour rappel, depuis 2007, la grande enquête nationale CVS (cadre de vie et sécurité)

8



de l'Insee est menée en face à face auprès de 15 000 personnes âgées de 14 ans ou plus. En 2018, l'Insee a annoncé aux maîtrises d'ouvrage (SSMSI et ONDRP) qu'il ne serait plus en mesure de réaliser cette enquête sous sa forme actuelle à partir de 2022. Depuis 2019, le SSMSI pilote le projet de refonte de l'enquête avec l'objectif de proposer une méthodologie innovante (collecte multimodes) pour pallier les faiblesses identifiées lors des éditions précédentes et répondre, à un coût soutenable, au besoin croissant d'analyses conjoncturelles et localisées.

Pour l'enquête de victimation 2022, nous souhaitons interroger des personnes âgées de 18 ans ou plus, résidant en ménage ordinaire en France métropolitaine ou en Martinique, Guadeloupe ou Réunion. L'objectif est double : produire des indicateurs clés sur les victimations et les perceptions en matière de sécurité à l'échelle nationale et infranationale et éclairer une thématique spécifique. Pour 2022, la thématique retenue sera la relation entre services de sécurité et population.

Quatre instances décisionnelles ou consultatives ont été mises en place : un comité de pilotage ; un conseil scientifique présidé par Chantal Cases, ancienne directrice de la DSDS et de l'Ined ; un comité de concertation regroupant une trentaine d'instances ; des réunions spécifiques avec les financeurs.

Dès 2019, des travaux préalables ont été entamés en vue de la concertation qui se termine actuellement. Le prestataire vient d'être recruté. Nous entamons la préparation et les tests de l'enquête, qui se poursuivront jusqu'en octobre 2021, avec un pilote sur le terrain en septembre et le dépôt du dossier pour le comité du label fin 2021. L'enquête en population générale devrait se tenir entre mars et juillet 2022 afin de livrer les premiers résultats au premier trimestre 2023.

Le SSMSI propose un cadre méthodologique élaboré avec l'Insee. L'enquête se déroulera en deux phases : une première auprès d'un large échantillon à partir d'un questionnaire généraliste, destinée à fournir des indicateurs clés de la victimation à l'échelle nationale et infranationale et analyser les évolutions ; une deuxième auprès d'un échantillon qualifié de répondants de la phase 1. Lors de la première phase, l'enquêté est invité à répondre au questionnaire sur internet puis est relancé par téléphone ou par papier. Nous prévoyons également d'interroger un lot d'enquêtés directement en face à face. Durant la deuxième phase, l'enquêté est invité à répondre par internet puis est relancé par téléphone. La collecte sera assurée par un prestataire externe.

Le questionnaire socle s'articule autour de trois séries de questions :

- Le recueil des descripteurs sociodémographiques de l'enquêté ;
- Des questions sur les atteintes aux biens et aux personnes afin de recenser les victimations autour de la vie de l'enquêté et de décrire celles subies au cours d'une année ;
- Le cadre de vie de l'enquêté, ses perceptions et opinions en matière de sécurité.

Le questionnaire thématique interroge, d'une part, les retours d'expériences des enquêtés après leurs interactions avec la police et la gendarmerie ; d'autre part, les attentes et opinions des citoyens envers la police et la gendarmerie.

Le nouveau dispositif d'enquête de victimation se veut plus inclusif. Le protocole permet de couvrir un champ plus large que celui de CVS en incluant trois DROM dès 2022 et d'envisager ponctuellement des volets thématiques spécifiques plus approfondis sur des problématiques spécifiques aux outremer. Il permettra aussi de poser des questions « sensibles » aux personnes âgées de plus de 75 ans. La collecte s'effectuera sur trois modes pour maximiser l'accès au questionnaire.

Dans la perspective de l'édition 2023, nous souhaitons étudier la possibilité d'inclure les communautés telles que les maisons de retraite, foyers de travailleurs ou cités universitaires, de traduire les questionnaires en ligne et d'interroger les mineurs de 14 à 17 ans.

L'enquête socle, réalisée auprès d'un échantillon de 200 000 personnes, permettra de mettre en lumière et de suivre dans le temps des disparités territoriales et des inégalités sociales en matière d'insécurité. Le plan de sondage vise la représentativité départementale grâce à des indicateurs clés. Elle sera représentative des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV), comme l'était CVS une année sur deux grâce au financement d'un suréchantillon, ainsi que des quartiers de reconquête républicaine (QRR), zone d'intérêt

pour le ministère de l'Intérieur. La taille de l'échantillon devrait permettre le calcul de prévalences annuelles sur des populations minoritaires telles que les immigrés, les descendants d'immigrés, les ménages pauvres, les professions exposées, etc.

Les nouveaux enjeux de sécurité, qui constituent des questions de société majeures, sont mieux pris en compte dans le nouveau dispositif. Le questionnaire socle reprend les atteintes mesurées dans CVS et comble des lacunes, notamment sur le harcèlement sexuel et moral, les cybermalveillances et les violences institutionnelles. Il améliore également le recueil du contexte des victimations et des atteintes survenues en dehors de la période de référence (N/N-1). Sur proposition du comité de concertation de la refonte de l'enquête et après avis favorable du conseil scientifique, le questionnaire socle du pilote 2022 prévoit le recueil non obligatoire de l'orientation sexuelle et de la religion de l'enquêté afin de mieux appréhender les phénomènes discriminatoires. Ces questions seront maintenues ou non selon leur acceptabilité au cours du pilote.

Chaque année, une enquête thématique permettra d'éclairer des enjeux nouveaux. En 2022, elle répondra aux besoins d'informations chiffrées formulées notamment dans le livre blanc de la sécurité intérieure ou dans le Beauvau de la sécurité. Pour 2023, plusieurs propositions sont en cours d'instruction : cybermalveillances, violences sexistes et sexuelles au travail, victimations subies dans le cadre sportif, liens entre les victimations et les conduites addictives ou lien entre les victimations et la santé physique et mentale.

### **Christine D'AUTUME**

Merci pour l'aperçu de ce que nous apportera cette refonte de l'enquête CVS.

### **Yvon SERIEYX**

Avez-vous envisagé d'étendre le champ de l'enquête aux moins de 14 ans, au besoin en interrogeant les parents ? Dans les enquêtes de victimation en milieu scolaire, on ne peut pas rapprocher les cas du foyer des enfants. On ne connaît que l'établissement mais pas le contexte familial, ni même la localisation précise. Il est important d'étendre au maximum le champ à l'intégralité du public concerné, sachant que dans le ressenti de l'insécurité, ce qui arrive aux enfants est capital.

### **Hélène GUEDJ, SSMSI**

Dans l'enquête CVS actuelle, le questionnaire individuel couvre le champ des 14 ans et plus, tandis que le questionnaire auto-administré portant sur les violences sexuelles et domestiques est destiné aux 18-75 ans. Nous devons au minimum couvrir le champ de l'enquête CVS dans le nouveau dispositif. Le protocole de contact et le questionnaire seront adaptés au public des mineurs de 14 à 17 ans pour pouvoir les inclure à partir de l'édition 2023. Ces points sont en cours d'instruction au sein du comité de concertation. L'élargissement aux autres mineurs sera évoqué, en lien avec les recommandations d'améliorer la connaissance sur le champ de l'enfance.

### **Micheline UNGER**

Souvent, les victimes de violences qui portent plainte n'obtiennent aucune réponse. Existe-t-il une enquête sur le temps écoulé entre le dépôt de plainte et son suivi ?

### **Hélène GUEDJ**

Le futur dispositif comporte, dans son questionnaire socle, une question pour savoir si les victimes ont porté plainte ou déposé une main courante, en commissariat, en gendarmerie ou auprès du procureur de la République, et une autre pour savoir si elles ont trouvé leur démarche utile. Pour les personnes qui n'ont pas déposé de plainte ou de main courante, nous leur demandons pourquoi. En 2022, le questionnaire thématique comportera d'autres questions approfondissant ce sujet. Nous nous intéresserons au temps écoulé entre les faits et la démarche en commissariat ou en gendarmerie, aux raisons pour lesquelles elles ont opté pour une main courante ou ont renoncé à leur démarche, et aux suites données à la plainte. Nous leur demanderons aussi si elles ont été informées du classement sans suite ou de l'avancée de l'enquête.

Pour ceux dont l'enquête est terminée, nous demanderons si elle a permis d'identifier les auteurs. Bien souvent, dans CVS, trop peu de personnes entraient dans ces catégories pour permettre de bien les analyser. Le nouveau dispositif permettra grâce aux réponses données dans le questionnaire socle de sélectionner des individus particulièrement concernés pour le questionnaire thématique.

## **II. OBSERVER LA GRANDE PAUVRETE**

### **Christine D'AUTUME**

Le sujet de la grande pauvreté est essentiel. Nous constatons tous les jours ce phénomène, du moins dans la fraction de la population sans domicile. L'observation statistique apporte des éléments sur les trajectoires pour tenter de comprendre les déterminants d'entrée dans la grande pauvreté et les facteurs qui conduisent à y rester ou à en sortir.

#### **II.1. Définir et mesurer la grande pauvreté**

### **Valérie ALBOUY, Insee**

On parle de grande pauvreté « quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle devient persistante, qu'elle compromet les chances [...] de reconquérir ses droits par soi-même, dans un avenir prévisible », d'après un rapport du Conseil économique et social. Nous cherchons donc des critères recouvrant des difficultés matérielles et sociales très fortes et une situation persistante. Le premier travail de chiffrage et mesures effectuées par l'Insee souhaitait s'inscrire dans le champ de l'ensemble de la population et non celui des seules personnes vivant en logement ordinaire, comme c'est souvent le cas des statistiques.

*In fine*, nous définissons comme étant en grande pauvreté les personnes alliant des ressources très faibles et des privations matérielles et sociales nombreuses. Nous entendons par « ressources très faibles » un niveau de vie inférieur à 50 % du niveau de vie médian. Habituellement, la pauvreté est mesurée, en France et au niveau européen, avec un seuil à 60 %. Nous avons opté pour un seuil plus bas et ajouté un deuxième critère, celui des privations matérielles et sociales nombreuses, en utilisant un nouvel indicateur européen de privation matérielle et sociale. Auparavant, il existait un indicateur européen et un autre français. Désormais, le nouvel indicateur européen prend en compte davantage de privations, c'est pourquoi nous l'utilisons. N'avoir qu'un seul indicateur facilitera les comparaisons européennes.

On considère qu'une personne est en situation de privation matérielle et sociale à partir du moment où elle rencontre au moins 5 privations parmi les 13 de l'indicateur, et en situation de privation matérielle et sociale sévère (grande pauvreté) si elle en rencontre au moins 7.

7,3 % des personnes vivant en logement ordinaire sont concernées par la pauvreté monétaire sévère, ayant un niveau de vie inférieur à 50 % du niveau de vie médian (930 euros par mois), et 7,4 % sont en situation de privation matérielle et sociale sévère. L'intersection des deux situations concerne 2,4 % des personnes, qui sont donc en situation de grande pauvreté. Nous avons envisagé, pour définir la grande pauvreté, de ne nous baser que sur un critère de ressources avec un seuil à 40 % du niveau de vie médian, mais l'autre définition permet de mieux cibler les personnes en difficulté durable.

Nous avons voulu étendre la mesure à l'ensemble de la population en incluant les personnes qui n'ont pas de logement et celles hébergées en communauté. Sur le champ des ménages ordinaires, qui concernent 98 % de la population, il existe les grandes enquêtes de la statistique publique. Nous nous sommes appuyés sur l'enquête SRCV, dans laquelle les personnes indiquent les privations qu'elles rencontrent au quotidien. Elle n'est toutefois pas complète géographiquement car elle ne couvre pas Mayotte. Pour ce territoire, nous n'avons pu nous fonder que sur un critère de ressources. Nous avons également inclus toutes les personnes sans domicile, sachant que celles qui sont temporairement hébergées entrent dans le premier champ. Les statistiques sur les sans domicile sont parfois assez anciennes. Pour les personnes en communautés, nous avons mobilisé les sources du mieux possible, n'ayant parfois des informations que sur le revenu. Nous avons donc considéré que ces personnes étaient susceptibles d'être en grande pauvreté. Cette notion n'est pas facile à appliquer aux personnes vivant en EHPAD, notamment parce que la liste des privations n'est pas adaptée à ces personnes.

Nous aboutissons à près de 2 millions de personnes en situation de grande pauvreté en 2018, dont 1,8 million en logement ordinaire. Parmi elles, 165 000 personnes vivant en communautés sont susceptibles d'être en situation de grande pauvreté. Nous associons beaucoup la notion de grande pauvreté aux sans-abris alors que l'immense majorité vit en logement ordinaire. 35 % des personnes en grande pauvreté sont des enfants. 24 % vivent dans les DOM, dont 10 % à Mayotte. Les femmes sont un peu plus nombreuses que les hommes, notamment parce que 25 % des personnes en situation de grande pauvreté vivent au sein d'une famille monoparentale. Nous connaissons déjà cette surreprésentation pour les situations de pauvreté.

Avec la définition retenue, nous constatons des situations de grande pauvreté persistante. Seulement 13 % des personnes en situation de grande pauvreté une année donnée sont complètement sorties de la pauvreté trois ans après. La répartition des revenus des personnes en grande pauvreté montre l'importance des prestations sociales, bien qu'elles aient aussi des revenus d'activité.

Je vous renvoie à notre article en accès libre dans l'ouvrage de l'Insee *Revenus et patrimoine des ménages*. Le dossier a été écrit par Julien Blasco et Sébastien Picard, qui ont effectué un important travail durant un an. Nous avons seulement exclu de l'enquête les détenus et les communautés religieuses.

Ce ne sont pas les seuls travaux que l'Insee conduit actuellement sur la grande pauvreté. Nous essayons de rendre opérationnelle une mesure multidimensionnelle de la pauvreté ou grande pauvreté proposée par ATD Quart Monde. Nous travaillons aussi sur la reconduction de l'enquête Sans domicile, en essayant de mieux l'intégrer au paysage statistique. Par ailleurs, l'Insee fournit un appui méthodologique sur les opérations de type Nuits de la solidarité aux collectivités qui en font la demande, en collaboration avec la Dihal, et conduit des travaux d'observation de l'aide alimentaire avec la Drees. L'Insee a aussi nommé un directeur de projet statistique de la grande pauvreté.

## **II.2. L'observation de l'aide alimentaire : une démarche Insee-Drees s'appuyant sur les réseaux associatifs**

### **Christine D'AUTUME**

Cette présentation est liée avec la précédente, puisque l'un des critères de privation est l'absence d'accès à une alimentation équilibrée.

### **Olivier LEON, Drees**

Le dispositif d'observation de l'aide alimentaire est une démarche conjointe entre l'Insee et la Drees, menée en complément de leurs autres travaux sur le suivi de la crise sanitaire. Elle se focalise sur l'aide alimentaire parce qu'il s'agit de l'un des marqueurs de la grande pauvreté, bien que les manifestations de la pauvreté concernent d'autres domaines et que les associations prodiguant de l'aide alimentaire fournissent aussi d'autres types d'aides (démarches administratives, accès aux biens de première nécessité, aides financières). L'aide alimentaire nous est toutefois apparue comme un marqueur prégnant de l'entrée dans la pauvreté.

Il existe déjà, en dehors de tout contexte de crise sanitaire, des remontées annuelles faites par les réseaux d'aide alimentaire auprès de la DGCS (Direction générale de la cohésion sociale) dans le cadre du SIAA (système d'information sur l'aide alimentaire). Les associations sont tenues de faire remonter des informations sur le nombre de bénéficiaires, leur structure par sexe et âge, et les volumes et la nature des denrées distribuées. La démarche de l'Insee et la Drees vise à proposer une information infra-annuelle et territorialisée, les données de la DGCS étant disponibles à l'échelle nationale. Or, les effets de la crise sanitaire ne se manifestent pas de la même façon sur l'ensemble du territoire. Il peut exister de fortes disparités, y compris en matière d'aide alimentaire.

La démarche d'observation est menée en collaboration avec les grands réseaux associatifs et l'UNCCAS. Elle comporte trois volets. Le premier, mis en place depuis avril, consiste à collecter trimestriellement des données quantitatives auprès des réseaux sur les bénéficiaires (sexe, âge, nouveaux bénéficiaires) et les volumes distribués. Cela ressemble donc beaucoup à ce que les associations font remonter annuellement à la DGCS. L'analyse est menée à l'échelle départementale pour mieux faire ressortir les disparités et les

impacts différenciés de la crise sanitaire. Nous avons récolté des données rétrospectives depuis le premier trimestre 2019 afin d'avoir un comparatif de la situation d'avant la crise. Les résultats devraient paraître d'ici l'été.

Le deuxième volet, en complément du premier, consiste à mettre en place une enquête barométrique directement auprès des responsables de centres d'aide alimentaire. Elle inclut les CCAS et les centres intercommunaux. Nous posons des questions sur d'autres formes d'aides. Nous demandons aux responsables leur perception de l'évolution de l'activité de leur centre depuis le début de la crise et de l'évolution des profils (évolution de la part d'étudiants, de commerçants, d'indépendants, de familles monoparentales, de retraités...). Le nombre moyen de personnes fréquentant le centre nous permet de disposer de pondérations afin de distinguer les grands centres de distribution de ceux de taille plus modeste. Ce volet est en ligne depuis début mai et se prolongera jusqu'à mi-juin. Les réponses sont apportées au niveau local puisque chaque centre de distribution est susceptible de répondre. Nous effectuerons des analyses départementales et régionales, voire par type de territoire (grandes villes, milieu urbain, territoires moins denses). Les résultats sont attendus à la fin de l'été.

Le troisième volet porte sur des enquêtes menées auprès de bénéficiaires eux-mêmes. Les résultats de l'enquête 2021 du FEAD seront bientôt connus. Une enquête sera lancée par l'Insee. L'intérêt est d'obtenir davantage de détails sur le profil des bénéficiaires, des indications sur les déterminants de l'entrée dans l'aide alimentaire (perte d'emploi, baisse de revenus, augmentation des dépenses). Les résultats seront nationaux uniquement.

Voici les pages internet sur lesquelles sont décrites ces observations de l'aide alimentaire :

<https://www.insee.fr/fr/information/4479280>

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/article/les-travaux-de-la-drees-lies-la-crise-sanitaire-de-la-covid-19>

### **II.3. Présentation du point de vue des utilisateurs**

#### **Nicolas DUVOUX, Conseil national de lutte contre l'exclusion (CNLE)**

Parmi les rares effets positifs de la crise sanitaire se trouvent les progrès et la mobilisation des instituts statistiques. Des acquis précieux pour la suite auront ainsi été constitués. La crise a mobilisé beaucoup d'organismes autour des questions de pauvreté, très saillantes pendant cette période et qui le resteront sans doute.

Je m'exprime au titre de la présidence du comité scientifique du CNLE. Nous venons de publier un rapport reposant sur des études qualitatives, en concertation étroite avec les acteurs de la production de données quantitatives. Dans le cadre d'une mission confiée par le premier ministre, nous avons rassemblé des contributions visant à éclairer les processus de paupérisation de la crise et à nourrir la réflexion des acteurs de la statistique publique pour un éventuel redéploiement à d'autres échelles et pour objectiver les constats.

Je m'appuierai sur un tableau synoptique des principaux indicateurs de pauvreté, publié en collaboration avec Adrien Papuchon de la Drees, qui permet d'éclairer les raisonnements développés par Valérie Albouy et Olivier Léon. Nous voyons que la pauvreté monétaire relative est en réalité un indicateur d'inégalité mesurant l'écart avec le niveau de vie médian. Il a l'avantage d'être un indicateur de référence très bien installé. La pauvreté en conditions de vie correspond à la privation matérielle et sociale. Il s'agit du nouvel indicateur évoqué par Valérie Albouy. D'autres indicateurs ont été très importants dans le travail de la Drees sur le suivi mensuel des prestations sociales durant la crise sanitaire, lui permettant de publier des informations sur le nombre d'allocataires des minimas sociaux, et pas seulement du RSA. Il existe une définition implicite de la pauvreté à travers le nombre d'allocataires de ces minimas. Cette dimension a été très fortement travaillée par les sociologues depuis un siècle. Enfin, le sentiment de pauvreté nous donne des informations sur l'opinion et sur la position sociale.

Les démarches qui nous ont été présentées se comprennent dans ce paysage. En effet, le travail de l'Insee repose sur la recherche de l'identification d'un noyau dur de la pauvreté par un croisement des critères monétaires et de privation matérielle et sociale. Il s'agit donc d'une approche multidimensionnelle croisant

plusieurs formes de la difficulté sociale. Cette réflexion permet de voir que ce noyau dur se situe dans un continuum. Le travail sur la grande pauvreté prend tout son sens dans ce cadre, d'autant que seulement 13 % des personnes sortent de la pauvreté en trois ans. Il existe toute une gradation des situations entre ces personnes minoritaires et la grande pauvreté. Ce mode de raisonnement est d'autant plus intéressant qu'il existe un lien étroit entre le caractère profond et durabilité de la pauvreté. C'est l'objectif du travail partenarial entre la Drees et le CNLE sur les trajectoires des personnes en situation de pauvreté, qui repose sur l'exploitation du panel SRCV.

Le travail Insee-Drees sur l'aide alimentaire se situe dans une démarche un peu différente et complémentaire de la précédente : un élargissement de la pauvreté administrative au périmètre de l'aide alimentaire et au-delà. Les associations qui distribuent l'aide alimentaire interagissent avec les pouvoirs publics, en complément ou en partenariat, comme un guichet supplémentaire aux caisses servant les prestations sociales. Aller vers ces réseaux permet d'élargir la connaissance et la compréhension de cette pauvreté définie par des critères de recours ou d'accès à des prestations.

A la lumière de ces travaux, nous avons le sentiment de réaliser, dans un temps très réduit, des progrès significatifs qui feront date. Nous constatons la fragilité des critères exclusivement monétaires en bas de l'échelle des niveaux de vie. Les deux travaux apportent des éclairages complémentaires. Un autre progrès notable est l'avancée vers une temporalité infra-annuelle (suivi mensuel des prestations sociales, travaux sur l'aide alimentaire, enquête CAMME).

Cette approche multidimensionnelle est à développer. Il est essentiel de croiser les critères, les dimensions et les méthodes pour saisir des situations complexes, dont certains aspects sont par construction difficiles à approcher (logement insalubre, travail informel, personnes sans statut, difficultés extrêmes). Les travaux de l'Ined dans le cadre de l'enquête Coconel me semblent particulièrement réussis sur ce point. Les approches dynamiques et longitudinales sont souhaitables. En effet, les situations de grande pauvreté sont les plus persistantes. Les trajectoires des personnes ne sont pas linéaires. Il faut s'interroger sur la réception de l'accompagnement et sur l'accès aux droits. La maltraitance institutionnelle, soulignée par ATD Quart Monde dans son enquête sur les dimensions cachées de la pauvreté, est à prendre en compte. Enfin, les différenciations territoriales doivent aussi être considérées. Les ressources et contraintes sont spécifiques aux territoires urbains, ruraux, etc.

Il subsiste toutefois quelques zones d'ombre. Les acteurs associatifs ont souligné les dysfonctionnements du système d'information du SIAO. Ils ont des difficultés à suivre les parcours des personnes en hébergement d'urgence ou en insertion, ainsi que des problèmes de mise en conformité avec leurs obligations légales. La périodicité des enquêtes peut aussi être problématique, par exemple celle de l'enquête Sans domicile. Il est nécessaire de couvrir ces populations avec toute la rigueur des enquêtes précédentes. Les enquêtes ES-DS ne permettent pas d'aborder véritablement ces parcours.

Une autre préoccupation pour étudier la grande pauvreté concerne les personnes qui n'émargent pas dans les guichets et ne recourent pas aux droits auxquels ils pourraient prétendre. Des travaux ont été effectués récemment afin d'avoir une vision plus précise de la population ne recourant pas aux prestations. Nous avons aussi été très sensibilisés, pendant la crise, à la question des étudiants et de leurs ressources. Certains travaux, comme l'enquête ENRJ, permettent d'avancer, mais nous pourrions aller plus loin. Certains étudiants sont en situation de grande pauvreté avec un isolement relationnel et des difficultés de logement.

Il nous paraîtrait également souhaitable d'avoir des dispositifs, par exemple des post-enquêtes qualitatives adossées à l'enquête sur les bénéficiaires des minima sociaux de la Drees, permettant d'avoir une vision plus globale des effets de l'accompagnement social sous ses différentes formes. Enfin, la réflexion sur la grande pauvreté doit s'inscrire dans une réflexion sur un noyau dur et un halo, en tenant compte des zones moins exposées à la pauvreté et en étudiant la frontière supérieure des seuils de pauvreté. Il existe déjà les travaux de Michèle Lelièvre et Nathan Rémila sur les dépenses pré-engagées, ou d'autres sur le sentiment de pauvreté.

## **Christine D'AUTUME**

Merci pour cette présentation soulignant l'intérêt des travaux menés et leur rapport la compréhension du phénomène de la grande pauvreté. Je passe maintenant la parole à l'assistance.

### **II.4. Débat avec l'audience**

#### **Micheline UNGER**

Je confirme que, pour les personnes demandeuses de logement, le SIAO est un mur empêchant l'accès au suivi de leur demande. Avez-vous constaté une importante perte de droits depuis le déploiement du numérique ? Souvent, les personnes n'ont pas internet, donc n'ont pas la main sur leurs démarches ni de vision de leurs droits sur la durée.

#### **Bernard SUJOBERT, CGT**

Je me souviens que la pauvreté avait été étudiée au sein de la commission Démographie du CNIS en 2018. Une personne d'ATD Quart Monde avait signalé des verrous et limites, dont certains semblent avoir sauté. Par exemple, nous allons maintenant au-delà des ménages ordinaires.

Je m'inquiète de l'enquête Sans domicile, reportée à 2025. Avez-vous réuni les conditions pour véritablement la mener à cette période ?

La coopération organisée avec les réseaux associatifs est une idée intéressante parce qu'ils possèdent des informations utiles. Dans l'enquête auprès des centres de distribution, avez-vous des contacts avec des associations très locales, non affiliées à un réseau national ? Beaucoup ont développé des initiatives durant la crise.

#### **Dominique de SAINT-GÉRAND, ATD Quart Monde**

Merci pour cette analyse « pilote » des autres dimensions de la pauvreté que celle purement financière, et notamment de l'enjeu de mesurer le sentiment de pauvreté. Ces personnes ressentent une très grande souffrance mais font preuve d'une grande combativité et ont le sentiment que leurs efforts ne sont jamais reconnus. Il faut aussi prendre en compte la maltraitance institutionnelle. Nous savons que nombre de personnes ne demandent pas les minima sociaux par manque d'information ou sentiment d'exclusion.

La recherche méthodologie doit être replacée dans le cadre l'agenda 2030 de l'ONU et des objectifs de développement durable. L'ODD est celui de l'éradication de la pauvreté dans toutes ses dimensions. Dans l'agenda lui-même, les indicateurs proposés sont nettement insuffisants. J'espère que les travaux de la France contribueront à les enrichir et à faire évoluer cette mesure de la pauvreté.

J'ai par ailleurs travaillé sur la feuille de route de la France pour la mise en œuvre de ses objectifs de développement durable. Ce document a été peu médiatisé. Il est le fruit d'une concertation entre tous les ministères et des représentants de la société civile, dont ATD Quart Monde, et du milieu de la recherche. Je m'interroge sur l'approfondissement des indicateurs de pauvreté. Nous avons aussi, en France, des indicateurs de richesse, qui sont une référence. Comment harmoniser tout cela ?

#### **Yvon SERIEYX**

J'ai bien compris l'importance de se concentrer sur les trajectoires plutôt que sur les stocks. Je vois bien comment étudier les trajectoires de sortie, mais jusqu'à quand pouvons-nous remonter dans le temps pour analyser les trajectoires d'entrée ? Je vois l'intérêt d'étudier l'influence des événements professionnels, des événements familiaux. Se concentrer sur les trajectoires demande sûrement beaucoup d'ingénierie et de retraitement ; il faut donc commencer rapidement. La définition hybride de la grande pauvreté est très bonne, d'autant qu'elle permet de voir toutes les étapes. Cependant, la tendance est de ne communiquer qu'un seul chiffre, et de ne focaliser les progrès que sur celui-ci. L'UNAF connaît bien les risques liés aux seuils. Très vite, les prestations pour les pauvres deviennent de pauvres prestations. La définition proposée écarte ce risque, à condition d'avoir une ingénierie de recherche suffisante.

Le dispositif sur l'aide alimentaire donne une structure par sexe et âge, mais n'indique pas la composition des foyers et le nombre de personnes à charge. Les opérateurs des centres le connaissent-ils ? Il ne faut pas communiquer uniquement sur les individus.

Concernant la présentation de M. Duvoux, la crainte de devenir pauvre est aussi un indicateur intéressant.

### **Françoise CORE, ATD Quart Monde**

La définition de la grande pauvreté par J. Wresinski, fondateur d'ATD Quart Monde et rapporteur du conseil économique et social, a été un peu tronquée de sa première partie, qui indique pourtant tout l'esprit de son approche. La précarité est une insécurité venant de l'ineffectivité des droits fondamentaux : à la santé, à l'éducation... C'est une question de droits et d'atteinte à la dignité des personnes, et pas seulement de privations matérielles.

ATD Quart Monde utilise la méthode des croisements des savoirs. Elle ne s'appuie pas seulement sur les personnes victimes de la pauvreté, mais aussi sur les auteurs de la recherche académique et les acteurs de la lutte contre la pauvreté. Nous devons travailler tous ensemble pour mener ce combat. Il serait intéressant de savoir si les 13 items de privation ont été établis avec les personnes qui vivent ces situations de grande pauvreté. ATD Quart Monde a aussi croisé les savoirs sur l'aide alimentaire. Le résultat de cette étude fait l'objet des dossiers et documents n°25 de la revue Quart Monde d'août 2014, sous le titre « Se nourrir quand on est pauvre. Analyses et ressentis de personnes en situation de précarité ». Il est clair, dans cette étude, que si l'aide alimentaire est indispensable dans des situations d'urgence, en tant que réponse à des conditions de vie durablement dégradées elle porte profondément atteinte à la dignité des personnes. Du point de vue des politiques de lutte contre la pauvreté, il est assez opportuniste d'utiliser fortement l'aide alimentaire sachant qu'elle est largement financée par des fonds européens qui, sinon, seraient perdus pour la France.

### **Yasmina HELIGON, CLCV**

Qu'entendez-vous par « frontière supérieure des seuils » ?

J'approuve totalement les interventions des deux représentantes d'ATD Quart Monde. Le partage des savoirs est essentiel. L'accompagnement est un enjeu capital de l'accès aux droits.

### **Christine D'AUTUME**

Pour définir la grande pauvreté, vous vous appuyez sur l'indicateur européen. Le cumul entre cet indicateur de privation et la pauvreté par rapport au revenu médian est-il utilisé aussi au sein de l'Union européenne ? Pouvons-nous comparer la grande pauvreté entre les pays ?

Je laisse maintenant les intervenants répondre à toutes ces questions.

### **Valérie ALBOUY**

Nous n'avons pas l'assurance que l'enquête Sans domicile sera bien conduite en 2025. Nous n'avons encore pas bouclé le financement mais nous avons programmé des tests sur le terrain, qui commenceront en 2022. Nous y travaillons donc sérieusement. Plusieurs éléments pourront toutefois la retarder, notamment la persistance de la crise sanitaire.

Certaines enquêtes assez anciennes ont porté sur la façon dont les personnes percevaient les privations. Les privations retenues dans l'indicateur font donc consensus et ont été définies au niveau européen, ce qui peut expliquer que certaines puissent paraître moins pertinentes dans le contexte français. L'indicateur de grande pauvreté que nous vous proposons est typiquement français. Nous aimerions engager un débat autour de cette proposition, y compris au niveau européen pour savoir si nos collègues le trouvent pertinent.

Nous avons les moyens pour effectuer les enquêtes sur les trajectoires, puisque la structure du dispositif en panel le permet, à la réserve qu'il faudra des effectifs suffisants. L'étude des trajectoires d'entrée nécessite de la puissance statistique.



Concernant le suivi des droits, nous avons ajouté à titre exploratoire dans le questionnaire SRCV de cette année des questions sur les difficultés administratives rencontrées par les populations, notamment parce que beaucoup de personnes ont probablement été confrontées à cette situation pour la première fois durant la crise sanitaire. Nous publierons les informations issues de ce module si elles paraissent pertinentes. Nous avons aussi inséré des questions sur les démarches administratives dans l'enquête TIC qui vous sera présentée tout à l'heure. Il y en aura davantage en 2022, en plus des questions portées au niveau européen.

### **Olivier LEON**

Le périmètre de l'enquête Aide alimentaire comprend des grands réseaux associatifs mais aussi des centres locaux, dans la mesure où ils sont approvisionnés par la banque alimentaire. Nous avons contacté la Fédération française des banques alimentaires, qui a diffusé le questionnaire.

Nous demandons, dans le volet 1 sur les données quantitatives, des informations sur les autres membres du foyer. Nous n'avons pas souhaité le faire dans le volet 2 *via* les responsables de centres locaux afin qu'ils n'aient pas à rechercher des informations dans des fichiers.

### **Christine D'AUTUME**

Souhaitez-vous apporter des compléments ?

### **Olivier LEON**

Le volet 3 de l'enquête Aide alimentaire correspond à l'enquête menée par l'Insee au quatrième trimestre. Les autres sources et enquêtes qui ont été évoquées peuvent apporter une information auxiliaire pour compléter les analyses.

### **Micheline UNGER**

Parmi les causes conduisant à la grande pauvreté depuis la crise de 2020, l'enquête comporte-t-elle des items sur l'effet d'un paiement d'un loyer ou d'une redevance, ou le fait de ne plus pouvoir se nourrir ?

Par ailleurs, ma question précédente ne portait pas sur le numérique en général mais sur la perte de droit en période de Covid, où les démarches ne pouvaient être effectuées que par internet.

### **Christine D'AUTUME**

Il est vrai que les personnes n'ayant pas accès au numérique ont été particulièrement touchées. Je n'ai pas d'appréhension statistique de l'ampleur de cette difficulté pendant la crise.

### **Nicolas DUVOUX**

Les progrès statistiques sur la grande pauvreté sont à saluer et encourager. Les productions et projets présentés aujourd'hui sont remarquables. Sur cette thématique, nous ne pouvons pas complètement échapper à une complémentarité des méthodes quantitatives et qualitatives. Par construction, une partie de la cible échappe à nos collectes malgré les progrès de l'objectivation quantifiée. Ce n'est pas le cas partout. Par exemple, l'enquête Budget de famille permet d'étudier les niveaux de vie et la structure des consommations. Nous pouvons alors identifier ce halo que représentent les personnes modestes non pauvres. De même, nous pouvons objectiver des choses sur le sentiment de pauvreté et la crainte de devenir pauvre.

### **Sylvie DUMARTIN, Insee**

J'appartiens à la Direction des statistiques d'entreprise de l'Insee. Il n'est pas si fréquent que la statistique publique interroge les associations. J'ai été responsable de l'enquête auprès des associations dont nous avons récemment publié les résultats. Elle ne s'intéresse pas du tout aux bénéficiaires, mais dresse un bilan de l'activité des associations, de leurs moyens, et permet de distinguer les associations caritatives de celles

qui font de l'aide sociale. Nous avons une approche systématique et statistique du champ des associations, et pas seulement des grands réseaux.

## **II.5. Proposition d'avis**

### **Isabelle ANXIONNAZ**

A la suite des présentations et des discussions, voici l'avis que nous proposons, qui reprend la teneur des propos échangés.

**La commission Démographie et questions sociales a pris connaissance des travaux récents liés à la mesure de la grande pauvreté.**

**La définition retenue pour qualifier les personnes en situation de grande pauvreté est la conjugaison de ressources très faibles et de privations sociales et matérielles nombreuses.**

**L'Insee définit la pauvreté monétaire par un niveau de vie inférieur à 50 % du niveau de vie médian et les privations matérielles et sociales en s'appuyant sur le nouvel indicateur européen de privation matérielle et sociale. A partir d'une liste de 13 items de privation, une situation de privation matérielle et sociale est sévère lorsque 7 privations sur 13 sont observées.**

**Selon cette double définition, 1,9 million de personnes étaient en situation de grande pauvreté en 2018, soit en logement ordinaire pour la grande majorité d'entre elles, soit sans domicile ou vivant en habitation mobile, soit encore vivant en communautés.**

**L'aide alimentaire est considérée comme un marqueur de l'entrée dans la pauvreté. Une démarche d'observation de cette aide est menée conjointement par l'Insee et la Drees, dans le cadre des travaux relatifs aux impacts de la crise sanitaire. S'appuyant sur les réseaux associatifs, cette démarche en 3 volets vise à disposer d'un suivi régulier, infra-annuel et territorialisé de cette aide, fournissant des données sur le profil des bénéficiaires et son évolution récente.**

**Le Comité national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) dans son rapport au premier ministre de mai 2021, intitulé « la pauvreté démultipliée » fait un état des lieux sur le sujet et présente les principaux indicateurs de pauvreté, introduisant notamment, outre les deux critères retenus par l'Insee, les notions de pauvreté administrative et de sentiment de pauvreté.**

**La commission salue les initiatives de la statistique publique. Elle souligne l'avancée que constitue la définition de la grande pauvreté proposée par l'Insee, incluant les critères définis autour de l'indicateur européen de privation matérielle et sociale, qui devrait permettre de mieux repérer les sources pouvant contribuer à observer les trajectoires des personnes concernées et de mener des comparaisons internationales.**

**Elle note les efforts entrepris dans le cadre de la démarche sur l'aide alimentaire pour compléter l'analyse des impacts sociaux de la crise sanitaire et l'étude de la grande pauvreté dans ce contexte. Elle souhaite que l'aide alimentaire continue de faire l'objet d'une observation à l'avenir.**

**Dans la poursuite des travaux en cours, la commission encourage le développement des approches multidimensionnelles pour repérer et analyser les situations complexes, ainsi que les approches dynamiques et longitudinales pour cerner les phénomènes d'entrée et de persistance dans la grande pauvreté.**

**Enfin, la commission insiste sur la nécessité du renouvellement de l'enquête « sans-domicile », qui est une source unique contribuant à la connaissance de situations particulières de grande pauvreté.**

### **Christine D'AUTUME**

Avez-vous des suggestions d'amendements ?

## **Yvon SERIEYX**

A la fin de l'avant-dernier paragraphe, je propose d'ajouter « ainsi que les trajectoires de sortie, notamment les déterminants professionnels et familiaux de ces phénomènes ».

## **Christine D'AUTUME**

Je me demande si ce que nous entendons par « indépendants » inclut les travailleurs pauvres.

## **Micheline UNGER**

Dans le paragraphe commençant par « La commission salue les initiatives de la statistique publique... », vous parlez des indicateurs européens de privation matérielle et sociale. J'aimerais ajouter un axe sur le logement, dont la perte est souvent un critère d'entrée dans la grande pauvreté.

## **Christine D'AUTUME**

Nous avons déjà dit que les personnes sans logement étaient intégrées dans le périmètre de la grande pauvreté.

## **Micheline UNGER**

Certaines personnes perdent leur logement et tombent dans la grande pauvreté même s'ils sont hébergés dans un logement précaire ou social.

## **Christel COLIN**

Dans ce paragraphe, nous citons seulement ce qui est utilisé dans la définition, donc dans l'indicateur européen de privation matérielle et sociale. C'est factuel. Il est vrai que la dimension du logement est importante, mais je ne sais pas si nous pouvons l'ajouter ici.

## **Christine D'AUTUME**

La privation de logement est un vrai problème, qui rejoint les questions de grande pauvreté. Toutefois, multiplier les critères serait compliqué à gérer sur le plan statistique, tandis que là, la notion de pauvreté monétaire relative combinée à l'indicateur européen de privation matérielle et sociale paraît suffisante pour cette définition.

## **Annaig ABJEAN, ATD Quart Monde**

Dans ce même paragraphe, je suggère d'ajouter les remarques de Nicolas Duvoux et d'ATD Quart Monde disant qu'il est particulièrement utile de faire dialoguer ces entrées statistiques avec des données qualitatives pour progresser davantage ou pour consolider les progressions. J'aimerais aussi intégrer les deux remarques montrant combien associer les personnes qui vivent la pauvreté en tant que producteurs de connaissances nous fait avancer.

## **Isabelle ANXIONNAZ**

Les remarques sur le dialogue entre entrées statistiques et données qualitatives me semblent contenues dans l'avant-dernier paragraphe qui encourage le développement des approches multidimensionnelles. Nous pouvons par ailleurs compléter ce même paragraphe par : « La commission recommande d'associer les personnes en situation de pauvreté à la réflexion sur la définition des indicateurs ».

## **Annaig ABJEAN**

Il faudrait préciser qu'elles contribuent à la production de connaissances.

## **Dominique de SAINT-GERAND**

Nous pourrions parler de « l'expertise des personnes en situation de pauvreté ». Il ne faut pas seulement les associer, mais les considérer comme acteurs de la réflexion sur les indicateurs. C'est une autre forme de savoir.

## **Isabelle ANXIONNAZ**

Si elles sont associées à la réflexion, elles sont partie prenante.

## **Christine D'AUTUME**

Nous pourrions remplacer « associer » par « impliquer », car c'est plus actif. Et modifier la fin de la phrase ainsi : « à la réflexion sur l'appréhension statistique des situations de grande pauvreté. » Cela permet d'ouvrir un peu le champ.

## **Isabelle ANXIONNAZ**

Cela donne « La commission recommande d'impliquer les personnes concernées à la réflexion sur l'appréhension statistique des situations de grande pauvreté. »

## **Christine D'AUTUME**

Il y avait aussi une suggestion pour mettre l'accent, au-delà de l'approche multidimensionnelle, sur le croisement des approches et des méthodes, mais cela me paraît implicite.

## **Nicolas DUVOUX**

Nous pouvons préciser « alliant méthodes qualitatives et quantitatives » après « multidimensionnelles ».

Dans le paragraphe concernant le CNLE, après « fait un état des lieux sur le sujet », je mettrais un point et j'écrirais ensuite « D'autres travaux présentent les principaux indicateurs de pauvreté. » En effet, ce n'est pas dans ce rapport que nous avons développé cette réflexion. Il s'agit de deux supports différents.

## **Christine D'AUTUME**

L'avis ainsi amendé est-il adopté ?

*Ainsi modifié, l'avis est adopté à l'unanimité.*

## **Isabelle ANXIONNAZ**

Avant de poursuivre l'ordre du jour, j'aimerais revenir sur le troisième volet de la démarche concernant l'aide alimentaire et sur les modalités de la consultation portant sur l'enquête auprès des bénéficiaires, qui sera menée par l'Insee. La fiche descriptive de cette enquête n'a pas été mise en ligne suffisamment tôt pour que nous puissions adopter aujourd'hui un avis d'opportunité. Pour ne pas compromettre le calendrier de l'enquête, dont il est prévu qu'elle soit sur le terrain au dernier trimestre 2021, la consultation sur l'opportunité sera effectuée par voie électronique.

Par conséquent, dès qu'elle sera définitive, nous adresserons la fiche descriptive de l'enquête à l'ensemble des abonnés de cette commission Démographie et questions sociales, afin qu'ils puissent réagir sur la demande d'avis d'opportunité. Un compte rendu de consultation faisant apparaître la synthèse des questions et des réponses apportées par les producteurs sera adressé, à Christine D'Autume, qui appréciera d'accorder un avis d'opportunité favorable à cette enquête. Ne soyez donc pas surpris d'être sollicités d'ici une quinzaine de jours. Nous vous remercions par avance des réflexions que vous pourrez nous transmettre.

### **III. DEMANDES D'ACCES AUX DONNEES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 7BIS**

#### **Demandes du SDES et du DRCVM (sur les mêmes données) et demande de la Drees**

##### **Françoise MAUREL, CNIS**

Deux sources sont demandées, pour trois demandes.

La première source s'appelle « Dossier facile ». Elle concerne les candidats à la location. Ce sont des données individuelles recueillies sur une plate-forme, nouveau service offert aux candidats à la location par la Direction Habitat, urbanisme et paysage du ministère de la Transition écologique (MTE). Les données sont individuelles et identifiantes sur les candidats locataires : nom, prénom, localisation, type de location recherchée, revenus, type de contrat de travail, etc. La plate-forme contient aussi les documents correspondants à ces preuves d'identité, de revenus, de salaire... qui sont stockées de manière confidentielle sur la plate-forme. A terme, il y aura aussi des renseignements sur les types de logements demandés, etc.

Les demandeurs sont la division Logement de l'Insee et le service de la donnée et des études statistiques du ministère de la transition écologique. Le traitement des données ne sera pas directement lié à l'évaluation du service. Elles fourniront des éclairages statistiques généraux sur le comportement de mobilité des locataires. Cette source est nouvelle et unique pour analyser la demande locative. Elle est donc innovante.

Dans un premier temps, étant donné que la source est nouvelle, il y aura des travaux d'expertise (représentativité, cohérence avec d'autres informations, etc.). Les données identifiantes ne seront utilisées que dans le cadre du CSNS présenté par Christel Colin. Elles ne serviront que dans la toute première phase des traitements. Ensuite, ce seront des données non identifiantes qui circuleront et feront l'objectif de traitements statistiques par l'Insee ou par le service de la donnée et des études statistiques du MTE. C'est la première fois que nous étudions une demande d'accès aux sources administratives faisant référence à l'usage du CSNS, qui vient d'être mis en place. Lorsque les données auront été traitées par le CSNS et expertisées, elles feront l'objectif de travaux d'études. Si elles se révèlent fructueuses, la transmission pourrait devenir périodique.

La deuxième demande concerne des données fiscales de la DGFIP issues du fichier dit « POTE ». Le demandeur est la Drees. Il s'agit d'une partie des informations contenues dans ce fichier, en particulier l'identification des personnes en situation de handicap, de perte d'autonomie ou de dépendance et les aides dont elles peuvent bénéficier, ainsi que des données sur les revenus de retraite de ces personnes. L'objectif est de mieux repérer les personnes en situation de handicap et les ressources dont elles disposent à des fins d'analyse, d'éclairage des politiques publiques, d'utilisation dans des microsimulations et de rapprochements avec d'autres sources de la Drees. La Drees s'appuiera sur l'Insee pour économiser les traitements, les appariements dans ce domaine étant assez coûteux. Elle pourra bénéficier du fait que l'Insee traite déjà ces fichiers dans le cadre de la source Fideli pour faire réaliser l'ajout des informations supplémentaires. Les données seront utilisées pour des études, qui elles-mêmes seront publiées dans les collections du SSM.

##### **Christine D'AUTUME**

*A priori*, ces demandes ne posent pas de problème, puisqu'elles vont dans le sens de l'enrichissement des données concernant le logement et les personnes en situation de handicap.

*La commission rend un avis favorable à ces demandes d'accès.*

## **IV. EXAMEN POUR AVIS D'OPPORTUNITE DES PROJETS D'ENQUETES STATISTIQUES**

### **IV.1. Enquête TIC auprès des ménages**

**Louise VIARD-GUILLOT, Insee**

Je vais vous présenter l'édition 2022 de l'enquête Technologies de l'information et de la communication auprès des ménages. Cette présentation s'inscrit dans le cadre d'une demande d'avis d'opportunité au CNIS afin de pouvoir renouveler l'enquête pour cinq ans. L'enquête annuelle TIC auprès des ménages a été mise en place en 2007 pour répondre à un règlement européen. Il existe également une enquête TIC mensuelle auprès des entreprises.

L'enquête TIC auprès des ménages a pour objectif de collecter des indicateurs concernant l'équipement et les usages des ménages dans le domaine des TIC (téléphone fixe et mobile, informatique, internet sur support fixe et mobile). Elle comporte une soixantaine de questions, la plupart du temps reconduites d'une année sur l'autre (équipement, achats en ligne...). Certains modules apparaissent par roulement tous les deux ou trois ans (objets connectés) ou sont nouveaux (l'écologie et les TIC en 2022).

L'enquête TIC a connu plusieurs évolutions depuis sa mise en place. En 2007, elle était métropolitaine et uniquement téléphonique. Elle a été étendue aux DOM en 2008 et est devenue la première enquête de l'Insee en 2011 avec une collecte au téléphone et sur papier. Une collecte par internet s'y est ajoutée en 2012.

Aujourd'hui, le protocole est stabilisé. L'enquête repose sur un échantillon de 39 000 ménages, tirés dans les bases Fideli de l'année N-2. Depuis 2021, nous récupérons également le numéro de téléphone et les adresses électroniques présents dans ces bases. Le premier tirage sélectionne 35 000 ménages en métropole et 4 000 dans les DOM. Sur les 35 000, 28 000 ont une adresse avec téléphone, parmi lesquels 3 340 seront interrogés par téléphone et 17 500 constitueront l'échantillon méthodologique interrogé par internet/papier. Cela permet de mesurer et de corriger l'écart des réponses entre les deux modes de collecte. Les 7 000 ménages disposant d'une adresse sans téléphone seront interrogés par internet/papier. Le principe est le même avec les 4 000 adresses des DOM, qui se décomposent entre 1 200 adresses sans téléphone et 2 800 adresses avec téléphone (dont un échantillon de 550 personnes interrogées par téléphone et un échantillon méthodologique interrogé par internet/papier).

L'enquête téléphonique se déroule sur 7 semaines, de début avril à fin mai. Nous envoyons une lettre-avis indiquant qu'un enquêteur Insee va contacter le ménage par téléphone. L'enquêteur tente de joindre le ménage et, le cas échéant, tire le Kish, c'est-à-dire le nom de la personne de quinze ans ou plus qui est née la plus proche de la date de l'appel. Il fait ensuite passer le questionnaire au Kish par téléphone. Une lettre de relance est prévue pour les ménages ayant refusé l'entretien et pour les ménages injoignables. Une lettre de relance avec identifiants internet et questionnaire papier est envoyée en fin de collecte pour les non-répondants.

L'enquête internet/papier s'étend sur 9 semaines entre début avril et mi-juin. Le protocole prévoit l'envoi d'une lettre-avis avec l'identifiant et le mot de passe pour le site internet, la consigne pour le tirage du Kish (que le ménage doit réaliser lui-même), l'indication qu'un questionnaire papier sera envoyé prochainement, en l'absence d'accès à internet. Depuis 2021, un mail est également envoyé trois jours après l'envoi de la lettre, si une adresse mail est présente dans Fideli. Il donne un lien direct vers la plate-forme de collecte. Trois semaines plus tard, en cas d'absence de réponse, une lettre de relance est envoyée avec l'identifiant pour le site internet, la consigne pour le tirage du Kish, un questionnaire papier et une enveloppe T. Encore trois semaines plus tard, une seconde lettre de relance est envoyée, sans questionnaire papier, accompagnée d'un mail trois jours plus tard. Quel que soit le mode de collecte, la durée de l'administration du questionnaire est de 20 minutes maximum.

Les traitements aval sont réalisés en 7 étapes :

1) Le calcul des poids initiaux, calculés en multipliant les poids de première et seconde phases pour chaque échantillon.

- 2) Le traitement des NPAI, réalisé selon chaque strate du tirage initial.
- 3) La correction de la non-réponse totale, réalisée dans chacun des 6 échantillons.
- 4) Le partage des poids entre l'échantillon téléphonique et l'échantillon méthodologique.
- 5) Le calage, réalisé de manière distincte en métropole et dans les DOM.
- 6) La correction du biais lié au mode de collecte grâce à l'échantillon méthodologique.
- 7) Le rassemblement des échantillons métropole et DOM.

La méthode actuelle de correction du biais lié au mode de collecte (étape 6) s'appuie sur l'échantillon méthodologique. Elle commence par la comparaison des taux d'équipement et d'utilisation d'internet par tranche d'âge, après calage intermédiaire, dans les échantillons téléphone et méthodologique. Puis nous identifions les tranches discordantes. Par exemple, dans les ménages où l'un des membres utilise plus internet que l'autre, il est possible que ce soit lui qui réponde et que le tirage Kish ne soit pas respecté. A partir de là, nous recadrons les tranches discordantes de l'échantillon méthodologique sur les tranches téléphone prises comme référence (ajout du taux d'utilisation d'internet en marge additionnelle). Pour finir, nous effectuons un nouveau recalage de l'échantillon méthodologique complet sur le téléphone.

La diffusion des données à Eurostat est prévue pour le 5 octobre de l'année N. Eurostat réalise une première publication en novembre de l'année N, centrée sur le contenu du module tournant. Les chiffres détaillés de l'enquête sont mis en ligne sur le site d'Eurostat avant la fin de l'année N. De son côté, l'Insee publie un Insee Résultats présentant les principaux chiffres en mars de l'année N+1. Les données et la documentation de l'enquête sont mises à disposition en mars N+1. Elles sont disponibles pour les utilisateurs sur le site de l'Adisp, dans le réseau Quetelet-Progedo Diffusion.

Au quatrième trimestre 2021, exceptionnellement, aura lieu un test de l'enquête TIC en face à face, pour lequel nous aimerions également obtenir un avis d'opportunité du CNIS. Ce projet, initialement prévu en 2025, a été avancé en raison de la pandémie. L'objectif est d'éprouver la qualité de TIC (mesure d'un biais de sélection endogène, particulièrement pour les adresses sans numéro de téléphone). Le questionnaire sera le même que pour l'enquête classique, afin de faciliter les comparaisons, et ne sera effectué qu'en métropole. Il reposera sur un échantillon de 5 000 ménages avec une légère surreprésentation des logements sans numéro de téléphone. S'y ajoute une réserve de 1 000 adresses, dont 440 sans numéro de téléphone. L'intérêt du face à face est d'obtenir un plus fort taux de collecte, en particulier pour les ménages sans téléphone, et de disposer d'un échantillon de contrôle monomode pour tous les sous-échantillons.

Pour conclure, voici quelques travaux en cours à et à venir sur TIC :

- Module sur les difficultés administratives en ligne : module spécifique 2021 (3 questions posées seulement en France) étendu en 2022 (11 questions européennes).
- Exploitation de la collecte en face à face : évaluation puis éventuelle révision des redressements actuels.
- Rajout d'un module sur les services gratuits : travaux en cours avec le D2E afin de proposer une mesure du « prix » de ces services pour l'inclure dans le calcul du PIB.
- Instruction du rajout de trois questions sur les panels en ligne : connaître le profil et les motivations des panélistes pour redresser les biais dans les enquêtes réalisées avec ces panels.

## **Yvon SERIEYX**

Une réunion de concertation est-elle prévue ? En effet, nous pouvons apporter notre expertise sur les usages du numérique en famille.

## **Louise VIARD-GUILLOT**

Je prends bonne note de votre offre.

*L'avis d'opportunité est accordé à l'unanimité.*

## **IV.2. Enquête sur la santé mentale de l'enfant**

**Charlotte VERDOT, Santé Publique France**

Merci de nous permettre de présenter cette enquête. Il s'agit d'une enquête pérenne sur la santé mentale des enfants de 3 à 11 ans.

La santé mentale des enfants constitue un enjeu majeur de santé publique. Au-delà du fardeau que représentent les troubles psychiques, la santé mentale a forcément un impact sur la qualité de vie et les apprentissages en milieu scolaire. Nous savons par ailleurs que les troubles psychiques à l'âge adulte sont fortement corrélés à ceux qui se seraient développés au cours de l'enfance. Il est donc nécessaire de mener des actions de prévention, d'effectuer des repérages et de prendre en charge ces troubles.

Le problème majeur, en France, réside dans la quasi-absence d'indicateurs épidémiologiques sur la santé mentale des enfants. Il n'y a pas de données sur les enfants de moins de onze ans sauf celles issues d'études anciennes et non représentatives de la population générale, car menées à un niveau régional. Il existe des données sur les enfants de plus de onze ans, notamment par les enquêtes EnCLASS mais la thématique de la santé mentale y est peu développée. A l'étranger, il existe des dispositifs de surveillance de ce type, notamment aux Etats-Unis ou au Royaume-Uni.

Cette thématique est particulièrement mise en lumière depuis la crise sanitaire, les troubles psychiques ayant été exacerbés par la crise et les confinements. Plusieurs sources de données ont montré un recours aux soins en santé mentale accru chez les enfants.

Santé Publique France avait déjà lancé une réflexion sur la faisabilité de développer un système de surveillance de la santé mentale de l'enfant afin de combler un manque parmi les dispositifs de surveillance de l'agence et en France. Une saisine de la DGS pour la mise en place d'une enquête « flash » au printemps 2021 a accéléré les choses. Le 14 janvier 2021, le Président de la République a annoncé la tenue d'Assises de la psychiatrie et de la santé mentale, avec un volet dédié à l'enfance et à la jeunesse, ainsi que le lancement d'une enquête nationale par Santé publique France sur la santé mentale des jeunes et des enfants. Nous avons échangé avec la Drees et la DGS. Une orientation a ainsi été actée par le ministère de la Santé. Il fait le constat que des données sont disponibles à partir des sources de données réactives, comme Sursaud et d'autres enquêtes (Epicov), mais qu'il est nécessaire de mettre en place un dispositif pérenne de surveillance de la santé mentale des enfants à partir de l'âge de 3 ans, porté par Santé publique France.

Les objectifs de ce dispositif sont de décrire la santé mentale des enfants en population générale en France, en estimant la prévalence des indicateurs de santé mentale positive ou de bien-être, celle de différents troubles de santé mentale (modification de l'humeur et symptômes anxieux) et celle des troubles des apprentissages. Nous nous intéresserons aussi aux facteurs de risque et facteurs protecteurs associés en prenant en compte de la dimension ISS (inégalités sociales de santé). Nous évaluerons le retentissement de ces troubles sur d'autres domaines en lien avec la santé et décrirons le recours aux soins pour des raisons de santé mentale. L'objectif général est d'estimer le fardeau que représentent ces troubles pour orienter les politiques publiques et posséder un véritable dispositif de surveillance sur la question.

Une collaboration étroite a été mise en place avec l'éducation nationale.

Nous nous orientons vers une enquête s'intéressant aux enfants âgés de 3 à 11 ans, scolarisés dans le premier degré, en établissement public ou privé sous contrat avec l'éducation nationale, en France métropolitaine et dans les DROM. Nous partons sur un effectif conséquent qui sera représentatif de la population des enfants au niveau national en nous fondant sur un tirage au sort, un sondage aléatoire à deux degrés partant des bases de l'éducation nationale, en collaboration avec la DEPP.

Nous envisageons des interrogations sur des classes entières, avec la présence d'un enquêteur au sein des écoles. Il sera intéressant de pouvoir interroger le trépied enfant/parent/enseignant afin de bénéficier d'un triple regard et d'avoir une évaluation la plus fine possible. Cette évaluation s'effectuera sur un questionnaire



adapté à la population concernée. Nous envisageons un appariement avec le SNDS afin de pouvoir collecter des données sur le recours aux soins.

Tous les niveaux scolaires de la petite section de maternelle au CM2 seront inclus dans cette étude. Bien entendu, les enfants de maternelle ne seront pas directement interrogés. Les enfants de 6 à 11 ans répondront à un autoquestionnaire sur tablette en classe, ce qui permet que la passation soit faite dans un environnement neutre pour les enfants. Cette passation sera effectuée sous la supervision d'un enquêteur dépêché par Santé publique France à l'aide d'outils multimédias interactifs validés sur ces tranches d'âge et faciles de passation. Nous nous appuyons sur des autoquestionnaires pour les parents (passation web en première intention, et format papier ou entretien téléphonique si besoin). Le tout sera complété par un autoquestionnaire enseignant.

Pour les enfants, nous avons opté pour le Dominique interactif, qui propose des petites saynètes de mise en situation à l'enfant, et pour le KindL, un outil de santé mentale positive. Pour les parents et les enseignants, l'objectif est d'évaluer les troubles éventuels des enfants au moyen du SDQ, un questionnaire validé utilisé dans bon nombre d'études en Europe. Les parents compléteront avec des données sociodémographiques, les conditions de vie....

Notre perspective est de construire un dispositif pérenne en plusieurs phases. Cette première édition de l'étude se tiendrait en 2022. Il s'agirait d'une étude générale (T0) pour enquêter tous les niveaux de manière assez large. A moyen et long termes, nous envisageons une périodicité biennale ou triennale, point qui reste à trancher en fonction des enseignements qui seront tirés de la mise en place de la première édition. L'idée est d'intégrer ce dispositif dans le paysage des enquêtes françaises, notamment avec l'étude EnCLASS qui concerne les enfants de plus de onze ans, et les autres études, comme les enquêtes de santé scolaire. Nous travaillons donc sur une articulation fine de notre dispositif avec les enquêtes existantes. Nous engagerons aussi une réflexion sur le développement d'études ancillaires spécifiques ciblant certaines pathologies et le développement d'études ad hoc portant sur certaines populations (par exemple les enfants non scolarisés).

Pour ce projet, Santé Publique France s'appuie sur plusieurs comités de manière à faciliter la concertation avec les principales parties prenantes. Nous avons notamment un comité d'appui scientifique et thématique regroupant des professionnels de la santé, de l'éducation et de la recherche, avec qui nous discutons des objectifs, du cadre méthodologique, des orientations à donner à l'enquête, du protocole. Nous avons aussi un comité de pilotage incluant les différentes parties prenantes (DEPP, DGESCO, syndicats enseignants, fédérations de parents d'élèves, DGS, Drees). Nous avons enfin recours à des auditions et des sollicitations plus directes avec certains chercheurs. Une information plus large est prévue par ailleurs auprès des acteurs qui ne siègent pas dans ces comités.

En conclusion, cette enquête répondra à un besoin majeur d'indicateurs en santé mentale chez les enfants âgés de 3-11 ans, en complémentarité avec les dispositifs existants. Le dispositif de surveillance pérenne permettra de suivre les indicateurs dans le temps et d'étudier les conséquences post-covid. Il sera adaptable selon les besoins, offrant la possibilité d'investiguer plus en détail certaines thématiques ou populations d'intérêt, et suffisamment réactif pour répondre aux crises ou sollicitations urgentes.

## **Bernard SUJOBERT**

Nous n'avons pas bien compris ce qu'est une enquête pérenne. Les mêmes personnes seront-elles interrogées chaque année ? Nous étions mal à l'aise avec la notion de « surveillance », mais nous avons compris qu'il s'agissait d'une surveillance de type épidémiologique. Nous n'avons pas compris certains termes. L'enquête est très complexe puisqu'elle comporte trois circuits de répondants. Des informations sensibles sur la santé mentale des enfants vont circuler, ce qui est problématique. Par ailleurs, le secteur de la médecine scolaire est complètement absent, alors qu'il constituerait un quatrième angle de vue intéressant en plus du trépied enfants/parents/enseignants. Il n'est présent ni dans la comitologie ni dans la passation.

Par conséquent, en l'état, la CGT a une forte réticence à accepter sans réserve cette demande parce qu'elle est focalisée uniquement sur la surveillance de la santé mentale des jeunes enfants scolarisés. Nous n'avons pas même une ébauche du plan d'ensemble. Nous ne nions pas l'importance de la question de la

santé mentale ni que le covid a fait apparaître des situations dramatiques, mais il manque la compréhension de ce que vous entendez par enquête pérenne. Cela nous a mis mal à l'aise pour juger du projet, y compris de sa première étape. En outre, la santé mentale est rapprochée des difficultés d'apprentissage. Une difficulté d'apprentissage est-elle un problème de santé mentale ? Des raccourcis sont opérés, qui mériteraient d'être élucidés.

### **Charlotte VERDOT**

La santé mentale est entendue au sens large avec un focus particulier sur le bien-être psychologique, et non centrée sur la psychiatrie. Il est vrai que le sujet est sensible. Il est difficile de choisir des mots qui ne soient pas lourds de conséquences car ceux-ci peuvent parfois être mal interprétés ou compris lorsqu'ils sont sortis du contexte de mise en place d'une étude épidémiologique qui ne cherche pas à caractériser un individu donné mais bien une population dans son ensemble. Il s'agit bien de surveillance épidémiologique et non de diagnostic individuel. Nous voulons estimer le poids de ces difficultés au sein de la population. La pérennité vient du fait que l'enquête sera répétée tous les deux ou trois ans, pas sur le même échantillon d'enfants mais de manière transversale sur des échantillons d'enfant tirés au sort pour chaque édition de l'enquête. Nous pourrions nous focaliser certaines années sur des populations particulières, mais le cœur de l'enquête ne changera pas. Nous enquêterons toujours les mêmes thématiques pour pouvoir décrire les évolutions et toujours ce qui aura été validé par les CPP et la CNIL.

### **Christine D'AUTUME**

Je ne pense pas que cette enquête pose de problèmes particuliers. Elle permettra de suivre dans le temps la prévalence des problèmes de santé mentale, entendue dans la conception globale de l'OMS. Nous prenons note des réserves de la CGT.

### **Nolwenn REGNAULT, SPF**

Je suis la responsable de l'unité prenant en charge ce projet. Nous sommes évidemment en contact étroit avec l'Education Nationale que ce soit la DGESCO ou la DEPP qui participent au comité de pilotage tout comme la Drees et la DGS. L'objectif est de construire ensemble l'enquête. Lors du premier comité de pilotage, la DGESCO était représentée par une conseillère technique médecin scolaire. Nous avons déjà échangé à plusieurs reprises sur l'enquête. Actuellement, les effectifs de la médecine scolaire sont déficitaires, c'est pourquoi ils n'est pas envisageable que les passations reposent sur les personnels qu'ils soient médecins, infirmiers ou psychologues. Ils vont toutefois être étroitement associés au développement et à la mise en place de cette étude. Une communication spécifique est prévue pour les informer tout au long du projet, de la préparation de l'enquête à la communication des résultats.

La surveillance épidémiologique est l'une des missions de Santé Publique France. Cela n'a rien d'une surveillance ou d'un repérage.

La santé mentale est une acception très large. Elle comporte toute une dimension positive (bien-être, comportements prosociaux), mais renvoie aussi à des troubles du neuro-développement et des troubles des apprentissages, parfois associés à des difficultés scolaires. Les spécialistes avec lesquels nous travaillons au sein du comité d'appui thématique ont souligné l'importance d'apporter des réponses sur ces troubles de l'apprentissage, sur lesquels nous n'avons pas de données en France et qui concernent un nombre significatif d'enfants. C'est une véritable préoccupation des parents et des enseignants.

### **Christine D'AUTUME**

Acceptez-vous d'accorder l'avis d'opportunité en tenant compte des précisions données en séance ?

*L'avis d'opportunité est accordé à l'unanimité moins une abstention.*

### **IV.3. Enquête exhaustivité des mariages et point d'information sur les bulletins d'état civil du RNIPP**

#### **Valérie ROUX, Insee**

Nous vous présentons une enquête un peu particulière que nous menons pour consolider les données remontées *via* le Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques (RNIPP) sur les mariages. Elle n'avait pas été présentée lors de la révision des bulletins d'état civil, mais elle est incluse dans le label. L'entrée en vigueur de cette révision des bulletins était prévue pour janvier 2022. Or, pour des raisons de moyens humains et techniques, nous ne serons pas en mesure de les implémenter à cette date. Nous devons donc reporter cela à janvier 2023.

#### **Isabelle ROBERT-BOBEE, Insee**

L'enquête Exhaustivité des mariages fait partie du dispositif de l'enquête Etat civil. Elle complète les données provenant des mairies. Elle permet d'obtenir des informations de meilleure qualité sur les mariages. Cette enquête nous sert à évaluer le manque des mariages qui remontent à l'Insee et pouvoir les dupliquer pour constituer notre base statistique. Les informations collectées sont des agrégats (nombre total de mariages célébrés, entre conjoints de même sexe ou de sexe différent). Nous comparons ces informations aux effectifs récupérés dans le RNIPP. L'enquête est menée auprès de 3 000 communes.

Lors de la récupération des données auprès des mairies, il existe des systèmes d'alerte sur la qualité des remontées auprès des communes dématérialisées, pour vérifier si les numéros d'actes se suivent bien, et auprès des très grandes communes, si le volume paraît très différent de celui des années précédentes. L'enquête Exhaustivité porte sur le champ qui n'est pas couvert par ces alertes habituelles (communes de moins de 10 000 habitants et non dématérialisées). L'échantillon est stratifié au niveau géographique afin d'établir des statistiques par région et par département. Il est ventilé par le nombre de mariages, afin d'avoir des communes avec beaucoup ou peu de mariages.

Cette enquête permet de savoir combien de mariages ajouter par strate de redressement. Lorsqu'il manque des mariages, nous évaluons ce manque sur les communes du champ de l'enquête et nous extrapolons ce nombre aux autres communes du champ. Dans les autres communes, nous considérons qu'il ne manque pas de mariages. Nous travaillons par strate et cherchons une répartition par commune des mariages à ajouter. Nous effectuons une extraction du RNIPP avant et après l'enquête, car certaines communes peuvent entre temps envoyer les données qu'elles avaient oubliées. S'il manque encore des mariages après l'enquête, nous considérons le nombre de mariages déclarés comme le bon. Nous extrapolons alors le manque de mariages des autres communes du champ de l'enquête. Nous dupliquons les mariages dans les bases de données pour compléter l'information manquante.

Cette enquête ne donne pas lieu à une diffusion des résultats mais permet d'améliorer les fichiers statistiques des mariages. La diffusion des fichiers s'effectue auprès du grand public et des chercheurs.

#### **Yvon SERIEYX**

L'enquête sur les mariages est très intéressante, mais le CNIS devrait aussi se pencher sur celle des divorces, dont nous ne connaissons plus le chiffre depuis quatre ans à cause de l'absence de remontées des divorces devant notaires.

#### **Christine D'AUTUME**

Nous en prenons note.

*L'avis d'opportunité est accordé à l'unanimité.*

#### IV.4. Enquête Epicov

##### Guillaume BAGEIN, Insee

L'enquête EpiCov a déjà connu deux vagues. Dès le début de la crise sanitaire, l'importance d'un suivi de ses conséquences médicales et sociales s'est imposée. L'Inserm a immédiatement mobilisé ses grandes cohortes pour créer le projet SAPRIS. Cependant, ces cohortes ont une certaine ancienneté et ne sont pas représentatives de la population française actuelle. Par conséquent, une nouvelle cohorte suffisamment conséquente pour être représentative a été proposée. Cela a abouti à une enquête sous coresponsabilité de traitement entre l'Inserm et la Drees, avec la participation active de l'Insee et de Santé Publique France, ainsi que d'autres centres de recherche pour la conception du questionnaire.

L'enquête s'appuie sur deux volets. Un questionnaire d'une trentaine de minutes abordant plusieurs thématiques et un second volet composé de tests sérologiques réalisés à partir d'échantillons sanguins autoprélevés par les participants, afin de rechercher la présence d'anticorps contre le coronavirus. L'échantillon initial était de 371 000 personnes (350 000 en métropole et 21 000 en Martinique, Guadeloupe et Réunion). 135 000 personnes ont répondu lors de la vague 1 et 108 000 lors de la vague 2. Nous réinterrogerons les répondants de la vague 2 lors de la vague 3. Ces interrogations s'effectuent en multimodes, par internet ou par téléphone. La taille de l'échantillon a permis de distinguer plusieurs lots ayant chacun une structure proche afin de nuancer le protocole. Durant les vagues 1 et 2, il y avait un questionnaire court et un questionnaire long. Il n'y aura plus qu'un seul questionnaire en vague 3. La vague 1 s'est déroulée en mai 2020, la vague 2 en novembre 2020 et la vague 3 est prévue en juin 2021.

Les thématiques du questionnaire étaient assez proches en vagues 1 et 2. En vague 3, le questionnaire portera sur :

- des informations sociodémographiques afin de situer les répondants ;
- l'état de santé et la consommation de soins, notamment en lien avec le covid ;
- l'emploi, avec un ajout sur les risques psychosociaux parce que la thématique de la santé mentale est mise en avant dans cette vague 3 ;
- la vie affective et les violences intrafamiliales ;
- la vaccination (nouveau thème) ;
- les opinions et représentations et la confiance dans les institutions ;
- les sorties et l'application des gestes barrières ;
- la santé mentale (état dépressif, pensées et pratiques suicidaires, troubles anxieux, troubles du comportement alimentaire, recours aux soins psychologiques et psychiatriques) ;
- des variables explicatives sur la santé mentale (alcool, tabac, consommation d'écrans, activité physique) ;
- la santé mentale d'un enfant tiré au sort, associée à des variables explicatives.

Il est envisagé de réaliser une vague sans tests parce que les laboratoires ne sont pas en mesure de les réaliser avant l'automne. Cette vague intermédiaire devrait avoir lieu entre le 7 juin et le 19 juillet, pour de premières publications en septembre ou octobre 2021. Parallèlement, la vague 4 serait réalisée en octobre 2021.

Autour du terrain, d'autres travaux sont menés, notamment sur les pondérations. Nous avons demandé l'aide du pôle PCS de l'Insee afin de disposer de données de professions assez précises. Nous demanderons aussi un appariement avec le SNDS pour obtenir les données de l'Assurance maladie. Enfin, nous travaillons actuellement sur la mise à disposition des données pour les chercheurs. La convention qui définit le projet EpiCov prévoit que, neuf mois après la réception de données par l'équipe de recherche, les données soient mises à disposition des chercheurs sur le CASD, le HDH et la nouvelle plate-forme France Cohortes de l'Inserm. Les données de la vague 1 ayant été reçues en septembre 2020, elles devraient être disponibles à partir de juin 2021.

La vague 4 prévue à l'automne 2021 proposera à nouveau des analyses sérologiques. La structure du questionnaire sera plus proche de celle des deux premières vagues. Nous essaierons de mettre en place

une « réalimentation » de la cohorte pour rattraper les biais de non-réponse. Nous réinterrogerons l'ensemble des personnes tirées au sort dans Fidéli initialement, soit 371 000 personnes.

### **Christine D'AUTUME**

Merci pour cette présentation, qui illustre bien l'implication des services statistiques évoquée en début de réunion.

### **Bernard SUJOBERT**

La CGT a un intérêt marqué pour la cohorte et son projet d'ensemble. Cependant, il est assez irréal de discuter aujourd'hui de l'opportunité d'une enquête qui débutera dans trois jours sur le terrain, même si nous comprenons les circonstances. Pour la vague 4, il faudra tâcher d'associer du mieux possible la commission, qui ne pourra pas attendre sa réunion d'automne pour en parler. Nous prenons bonne note du fait que la concertation avec les partenaires sociaux sera organisée fin juin. Les compléments de questions que j'avais prévus pour aujourd'hui y seront donc présentés.

### **Yvon SERIEYX**

A-t-on trouvé une solution pour interroger les personnes qui ont été malades entre la deuxième et la troisième vague, et pour connaître le nombre de personnes touchées dans le foyer ?

### **Guillaume BAGEIN**

Nous n'avons pas ajouté dans le questionnaire de vague 3 la question du nombre de personnes touchées dans le foyer, essentiellement par manque de place. Nous pouvons néanmoins y répondre à l'aide des tests sérologiques réalisés en vague 2, car nous avons proposé à une partie des répondants de tester également les membres de leur foyer à partir de trois ans. Si plus d'une personne présente des anticorps, nous le savons.

Concernant une éventuelle contamination entre la vague 2 et la vague 3, nous n'avons pas ajouté de questions supplémentaires. Nous pourrions utiliser les déclarations de tests réalisés depuis la dernière vague, et les questions sur les symptômes ressentis.

### **Yvon SERIEYX**

En vague 4, le test sérologique sera positif aussi pour les personnes ayant été vaccinées.

### **Guillaume BAGEIN**

En principe, oui.

### **Yvon SERIEYX**

On ignore donc qui est tombé malade. Nous ne demandons pas aux répondants s'ils ont été hospitalisés. Nous ne pouvons pas évaluer un éventuel impact direct de la maladie sur la santé mentale, en fonction de la gravité des symptômes.

### **Guillaume BAGEIN**

Nous avons mis quelques questions sur les hospitalisations en vagues 1 et 2. Par ailleurs, l'appariement avec le SNDS apportera des informations sur les hospitalisations. Nous pourrions intégrer ces questions en vague 4.

### **Christine D'AUTUME**

L'enquête de cohorte ne peut répondre à toutes les questions, puisqu'elle est tournée vers les contaminations, le statut vaccinal, la représentation de la vaccination et la santé mentale. Toutefois, les

appariements nous apporteront des informations supplémentaires, notamment sur la gravité des contaminations.

*L'avis d'opportunité est accordé à l'unanimité.*

**Christine D'AUTUME**

Y aura-t-il une cinquième vague ?

**Muriel BARLET, Drees**

Tout dépendra de l'évolution de l'épidémie.

## **CONCLUSION**

**Christine D'AUTUME**

Le nouveau président de la commission sera notre collègue Jean-Philippe Vinquant, inspecteur général de l'IGAS et précédemment directeur général de la cohésion sociale. Il prendra ses fonctions avec beaucoup d'enthousiasme.

Quant à moi, je remercie le secrétariat du CNIS, avec qui j'ai fait équipe et qui m'ont beaucoup apporté. Merci à tous.

*La séance est levée à 18 heures 45.*

---

## AVIS EMIS EN COMMISSION

---

La commission Démographie et questions sociales a pris connaissance des travaux récents liés à la mesure de la grande pauvreté.

La définition retenue pour qualifier les personnes en situation de grande pauvreté est la conjugaison de ressources très faibles et de privations sociales et matérielles nombreuses.

L'Insee définit la pauvreté monétaire par un niveau de vie inférieur à 50 % du niveau de vie médian et les privations matérielles et sociales en s'appuyant sur le nouvel indicateur européen de privation matérielle et sociale. A partir d'une liste de 13 items de privation, une situation de privation matérielle et sociale est sévère lorsque 7 privations sur 13 sont observées.

Selon cette double définition, 1,9 million de personnes étaient en situation de grande pauvreté en 2018, soit en logement ordinaire pour la grande majorité d'entre elles, soit sans domicile ou vivant en habitation mobile, soit encore vivant en communautés.

L'aide alimentaire est considérée comme un des marqueurs de l'entrée dans la pauvreté. Une démarche d'observation de cette aide est menée conjointement par l'Insee et la Drees, dans le cadre des travaux relatifs aux impacts de la crise sanitaire. S'appuyant sur les réseaux associatifs, cette démarche en 3 volets vise à disposer d'un suivi infra-annuel et territorialisé de cette aide et à fournir des données sur le profil des bénéficiaires et son évolution récente.

Le Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) dans son rapport au Premier ministre de mai 2021, intitulé « la pauvreté démultipliée » fait un état des lieux sur le sujet. D'autres travaux présentent les principaux indicateurs de pauvreté, introduisant notamment, outre les deux critères retenus par l'Insee, les notions de pauvreté administrative (titulaires de minima sociaux) et de sentiment de pauvreté.

La commission salue les initiatives de la statistique publique. Elle souligne l'avancée que constitue la définition de la grande pauvreté proposée par l'Insee, incluant les critères définis autour de l'indicateur européen de privation matérielle et sociale, qui devrait permettre de mieux repérer les sources pouvant contribuer à observer les trajectoires des personnes concernées et de mener des comparaisons internationales.

Elle note les efforts entrepris dans le cadre de la démarche sur l'aide alimentaire pour compléter l'analyse des impacts sociaux de la crise sanitaire et l'étude de la grande pauvreté dans ce contexte. Elle souhaite que l'aide alimentaire continue de faire l'objet d'une observation à l'avenir.

Dans la poursuite des travaux en cours, la commission encourage le développement des approches multidimensionnelles alliant méthodes qualitatives et quantitatives pour repérer et analyser les situations complexes, ainsi que les approches dynamiques et longitudinales pour cerner les phénomènes d'entrée, de persistance et de sortie dans la grande pauvreté, notamment les déterminants professionnels et familiaux. La commission recommande d'impliquer les personnes en situation de pauvreté à la réflexion sur l'appréhension statistique des situations de grande pauvreté .

Enfin, la commission insiste sur la nécessité du renouvellement de l'enquête « sans-domicile », qui est une source unique contribuant à la connaissance de situations particulières de grande pauvreté.

*Référence : Moyen terme 2019-2023, Avis de la commission avis n°6 : Observer la grande pauvreté ; Avis général n°2 Mesurer et analyser les inégalités dans leur diversité*

---

## DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

*Également disponibles et téléchargeables sur le site [Cnis.fr](http://Cnis.fr)*

---

- [Démographie et questions sociales - Bilan 2020](#)
- [Démographie et Questions Sociales - Programme de travail 2021](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité -Insee, TIC](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité -Santé Publique France, Santé mentale de l'enfant](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité -Insee, exhaustivité des ménages](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité -Drees, Epicov](#)
- [Demandes d'accès à des sources administratives](#)
- [Projet d'enquête pour avis d'opportunité - Insee, Enquête aide alimentaire](#)



## **Demande d'accès à une source administrative au titre de l'article 7bis de la loi de 1951**

### **Formulée par :**

la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) du ministère des solidarités et de la santé

- ⇒ aux données de la DGFIP issues de la déclaration fiscale n°2042 présentes dans les fichiers POTE, et portant sur les thèmes suivants :
  - L'identification des personnes invalides, titulaires d'une pension d'invalidité, en situation de handicap ou en perte d'autonomie et certaines dépenses qui y sont associées ;
  - L'épargne retraite.

### **Formulée par :**

la Direction des Statistiques Démographiques et Sociales de l'Insee

- ⇒ aux données détenues par le ministère de la transition écologique (MTE) – Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) – dans le cadre de « DossierFacile » ; un service qui se pose en intermédiaire de confiance entre les propriétaires bailleurs et les candidats locataires en accompagnant les candidats locataires dans la constitution de leur dossier de location.

### **Formulée par :**

le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique des ministères en charge de l'environnement, de l'énergie, des transports et du logement.

- ⇒ aux données détenues par le ministère de la transition écologique (MTE) – Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (DHUP) – dans le cadre de « DossierFacile » ; un service qui se pose en intermédiaire de confiance entre les propriétaires bailleurs et les candidats locataires en accompagnant les candidats locataires dans la constitution de leur dossier de location.

### **Avis d'opportunité d'enquêtes**

- Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), du ministère des Solidarités et de la Santé, enquête Epicov
- Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Unité des études démographiques et sociales, Division Enquêtes et études démographiques, enquête exhaustivité des mariages
- Santé publique France, Direction des maladies non transmissibles et traumatismes, Unité périnatalité, petite enfance et santé mentale, enquête pérenne sur la santé mentale des enfants de 3 à 11 ans
- Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des Ressources et des Conditions de Vie des Ménages, Division Conditions de vie des ménages, enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) auprès des ménages



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Exhaustivité des mariages

---

*Type d'opportunité* : Reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : Ponctuelle ou pluri-annuelle

*Demandeurs* : Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees), du ministère des Solidarités et de la Santé

Au cours de sa réunion du 3 juin 2021, la commission « Démographie et Questions sociales » a examiné le projet d'enquête Epicov.

EpiCov est une enquête en cohorte, issue d'un échantillon aléatoire tiré à partir de sources fiscales (Fidéli). Deux premières interrogations ont déjà eu lieu en mai 2020 et novembre 2020, et étaient accompagnées de la réalisation de prélèvements biologiques. Le premier tirage a concerné 350 000 personnes en France métropolitaine, ainsi que 7 000 personnes en Martinique, Guadeloupe et La Réunion. La vague 3 de l'enquête interrogera les répondants de la deuxième vague d'enquête : 108 000 personnes figurent maintenant dans l'échantillon pour cette vague 3. L'idée d'une réalimentation de la cohorte par un rappel des non-répondants ne sera pas mise en place pour cette vague n°3, mais est à l'étude pour la vague n°4 de l'automne prochain. Les biais accumulés par la non-réponse cumulative méritent d'être pris en compte et, si possible, corrigés ou réduits. La représentativité fine au niveau géographique est nécessaire pour la compréhension de la situation sanitaire. Les personnes appartenant à des ménages en situation de pauvreté ont été surreprésentées.

Les deux premières vagues de l'enquête EpiCov avaient pour objectif de mettre en regard les informations sur les conditions de vie, les comportements durant la crise sanitaire, et sur la prévalence du SARS-CoV-2 mesurée par les analyses biologiques. Pour la prochaine vague, la mise en place de tests sérologiques n'a pas pu être prévue. Une vague 4 prévue à l'automne, incluant des prélèvements biologiques est en préparation. Le dispositif a cependant été jugé opportun pour répondre à la fois à la demande politique et sociale de données sur la santé mentale, notamment des enfants, et sur les opinions et les pratiques à l'égard de la vaccination contre le Covid et sur l'évolution de la situation professionnelle.

Les objectifs de cette vague sont donc de renseigner sur trois sujets principaux : la santé mentale en France après un an de crise sanitaire, les opinions et les pratiques relatives à la vaccination, ainsi que la situation professionnelle et financière et les conditions de travail. Pour approfondir cette dernière partie, le questionnaire comprendra également un court module sur les conditions de travail, en particulier pour les salariés des établissements sanitaires (public et privé) et du secteur médico-social ou social public. Couplé au questionnement sur la santé mentale, ce module pourrait permettre de relier exposition à des RPS et santé mentale en identifiant notamment si les personnes qui se déclarent les moins capables de faire le même travail à long terme peuvent être plus concernées.

Les vagues d'EpiCov n'ont pas de régularité fixe, mais ont en pratique un espacement relativement constant de six mois entre chaque vague. Les vagues précédentes ont eu lieu du 2 mai au 1<sup>er</sup> juin 2020 (vague 1) et du 26 octobre au 8 décembre 2020. La vague 3 est prévue pour avoir lieu en juin et en juillet. La vague 4, dont les modalités sont encore à fixer, devrait avoir lieu à l'automne 2021, probablement en octobre, et une vague 5 pourrait avoir lieu au printemps 2022, selon l'évolution sanitaire.

La collecte sera multimode pour tirer parti des informations de contact disponibles dans Fidéli dans le calendrier restreint de cette enquête. Comme pour les vagues précédentes, il est envisagé : une annonce de l'enquête via courrier postal, un envoi en parallèle de mails et de SMS lorsque c'est possible pour annoncer l'enquête ainsi que des relances mail et SMS ne dépendant pas du mode initial de contact de manière à augmenter les chances d'atteindre les sujets échantillonnés ; un questionnaire via internet et une possibilité de le remplir par téléphone en fonction de la disponibilité des plateaux d'enquêteurs ; cette possibilité pourrait être offerte à un sous-échantillon ciblé, par exemple les plus âgés dont on dispose d'un numéro de téléphone ou ceux qui n'ont qu'un numéro de fixe dans Fidéli. La collecte est assurée par Ipsos, lié à la Drees par le biais d'un accord-cadre pour le recours aux prestations d'enquête.

La durée précise du questionnaire de vague 3 devrait approcher au maximum la durée des deux vagues précédentes, soit environ une demi-heure en moyenne

La comitologie autour de l'enquête associe pour l'instant quatre instances complémentaires :

- Un comité de conception et d'exploitation, présidé par les responsables scientifiques de l'enquête, chargé de concevoir la méthodologie et le questionnaire de l'enquête, de suivre le déroulé des opérations, de coordonner les exploitations des données.
- Un comité de pilotage, chargé du suivi de l'exécution des conventions et du respect des objectifs scientifiques de l'enquête, veille au respect des échéances et propose des actions spécifiques, notamment en cas de problème d'exécution.
- Un conseil scientifique, chargé de conseiller les responsables de traitement, produire des avis sur l'avancée du projet et ses résultats, et de se prononcer sur toutes les questions que les responsables de traitement souhaitent porter à sa connaissance. Son rôle est consultatif.
- Un comité de liaison, réunissant des élus et des directions d'administration, est le lieu où sont présentés les résultats par les responsables de traitement et les responsables scientifiques, et où des échanges avec l'équipe EpiCov ont lieu pour orienter l'action publique grâce aux résultats produits.
- Une concertation des partenaires sociaux et des associations familiales n'a pour l'instant pas encore été mise en place. Une consultation électronique est en cours de préparation, et la possibilité d'une réunion de préparation d'ici à la prochaine vague d'interrogation (vague 4) est en cours d'instruction.

Un appariement de la cohorte EpiCov avec les données du système national des données de santé (SNDS, rassemblant les données de l'Assurance maladie) est en cours de préparation, afin de disposer des informations sur les hospitalisations et les consommations de soins pour :

- décrire avec plus de précision l'état de santé et le recours aux soins des répondants ;
- ajouter des dimensions rétrospective et prospective, en exploitant d'un côté les algorithmes de repérage des pathologies chroniques ou de longue durée dans le SNDS, et de l'autre les consommations de soins dans les années prochaines pour continuer le suivi de la santé des répondants au-delà de la fin de la cohorte en tant que telle et permettre d'ouvrir des possibilités pour améliorer la correction de la non-réponse dans l'enquête.

Les demandes d'accès à la base sont, dans les 9 premiers mois après réception des données complètes, examinées par le comité d'exploitation de l'enquête. Au-delà, les données seront mises à disposition au CASD, au HDH et/ou à France Cohortes pour les équipes de recherche en faisant la demande auprès des instances compétentes.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un <b>avis d'opportunité favorable</b> à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de deux ans, sur les années de collecte allant de 2021 à 2022.
--



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête Exhaustivité des mariages

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Unité des études démographiques et sociales, Division Enquêtes et études démographiques

Au cours de sa réunion du 3 juin 2021, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête exhaustivité des mariages.

L'enquête vise à évaluer l'exhaustivité des remontées de bulletins de mariages des mairies à l'Insee, pour ensuite redresser le fichier des mariages extrait du RNIPP en corrigeant statistiquement ces manques. Il s'agit alors, grâce aux résultats de l'enquête, de calibrer les mariages manquants et de « cloner » ou dupliquer des mariages reçus par l'Insee pour combler ces manques dans les fichiers à usage statistique.

L'enquête consiste, auprès d'un échantillon de communes, à collecter les informations suivantes : nombre total de mariages célébrés dans l'année précédant l'enquête, le nombre de mariages entre personnes de sexe différent et le nombre de mariages entre personnes de même sexe. Le champ de l'enquête couvre les communes de moins de 10 000habitants et qui transmettent les données d'état civil à l'Insee de manière non dématérialisée. Les communes effectivement contactées au sein de ce champ dans le cadre de ces alertes sont celles dont le nombre de mariages célébrés l'année N est inférieur d'un certain niveau (5 % ou plus en général) au nombre de mariages de l'année N-1. Elles sont contactées par les DR-sites pour confirmation du chiffre de l'année N ou l'envoi des bulletins manquants.

Pour le moment, l'exhaustivité des mariages est jugée insuffisante, ce qui rend cette enquête nécessaire. La raison est double : d'une part le nombre de communes enregistrant des mariages est important, d'autre part, ce sont des communes de toute taille, notamment des petites communes, pour certaines ayant des échanges de données d'état civil peu fréquents avec l'Insee. C'est pourquoi, une enquête auprès d'un

échantillon de communes est menée chaque année, en général au second trimestre. Cette enquête existe depuis le début des années 2010. Il s'agit d'une enquête de qualité dont la charge est extrêmement faible pour les communes et dont l'échantillon est variable d'une année sur l'autre. Dans cette enquête, il est demandé à chaque commune le nombre de mariages enregistrés sur ses registres. Ce nombre est ensuite comparé à celui des mariages reçus par l'Insee et le nombre de mariages manquants dans le fichier en est déduit. L'exhaustivité pour les communes non enquêtées est inférée de partir de celles des communes enquêtées ayant des caractéristiques proches. Une fois la proportion des mariages manquants estimée, des mariages sont alors « dupliqués » pour combler statistiquement ces manques, et produire le fichier statistique annuel des mariages.

Le champ de l'enquête comprend de l'ordre de 27 000 communes, et le nombre de communes enquêtées est de l'ordre de 3 000, tirées aléatoirement avec un sondage stratifié. L'objectif assigné à l'enquête est d'estimer le nombre de mariages manquants, pour permettre ensuite « d'ajouter statistiquement » des mariages manquants, avec l'objectif de diffuser des estimations satisfaisantes au niveau région, mais aussi département.

L'enquête exhaustivité ne donne pas lieu à la diffusion de ses résultats. C'est une enquête de qualité. Elle sert à palier le manque d'exhaustivité des remontées des bulletins de mariages à l'Insee. En permettant d'estimer l'ampleur de ce manque, et de le corriger ensuite statistiquement, elle permet d'établir des statistiques de qualité sur les mariages.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un <b>avis d'opportunité favorable</b> à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de cinq années sur les années de collecte allant de 2022 à 2026.
--



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête pérenne sur la santé mentale des enfants de 3 à 11 ans

---

*Type d'opportunité* : Nouvelle enquête

*Périodicité* : enquête ponctuelle ou pluri-annuelle

*Demandeur* : Santé publique France, Direction des maladies non transmissibles et traumatismes, Unité périnatalité, petite enfance et santé mentale.

Au cours de sa réunion du 3 juin 2021, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête pérenne sur la santé mentale des enfants de 3 à 11 ans.

Cette enquête vise à mesurer et suivre dans le temps l'état de santé mentale des enfants à l'aide d'outils spécifiques et scientifiquement validés, permettant de décrire les différentes dimensions de la santé mentale (santé mentale positive, troubles mentaux, difficultés psychologiques et d'apprentissage), identifier les circonstances, les déterminants, les facteurs de risque et facteurs protecteurs, l'impact sur le bien-être ou la qualité de vie. Elle permettra de croiser les perceptions au regard du trépied enfant, parents, enseignants pour évaluer au plus juste la santé mentale des enfants, augmenter la compréhension et les possibilités d'interprétation des données pour orienter les politiques publiques sur la Promotion de la santé, prévention et éducation pour la santé. L'étude prévoit 3 questionnaires : « enfant », « parent », « enseignant » ainsi qu'une fiche contact.

La population cible est celle des enfants âgés de 3 à 11 ans, la taille de l'échantillon est de 30 000 enfants. Le champ de l'enquête recouvre donc à la fois les enfants scolarisés dans des établissements publics ou privés sous contrat avec l'Éducation Nationale, dans le 1er degré en France ainsi que des personnes majeures issues de leur cercle de développement et d'apprentissages. Le dispositif de surveillance pérenne pourra être complété par la suite par des systèmes de surveillance spécifiques à certaines pathologies ou populations. L'étude est réalisée en France métropolitaine et dans les DROM. Les établissements scolaires participants sont tirés au sort à partir des bases de données de l'Éducation Nationale. L'échantillonnage sera stratifié pour être représentatif des territoires à fort taux d'inégalités sociales en santé (régions, REP/REP+...).

Les objectifs principaux de l'étude sont :

- Estimer la prévalence des indicateurs de santé mentale positive ou « bien-être », équivalent de la qualité de vie ;
- Estimer la prévalence des différents troubles de santé mentale y compris les troubles des apprentissages ;
- Décrire les facteurs de risque et protecteurs associés, y compris les déterminants sociaux ;
- Evaluer le retentissement de ces troubles sur d'autres domaines en lien avec la santé ;

– Décrire le recours aux soins pour des raisons de santé mentale.

Les thèmes des questionnaires sont les suivants :

- Le questionnaire enfant aborde le bien-être, la qualité de vie et l'estime de soi, les compétences psychosociales et la résilience, les troubles de l'humeur, les symptômes anxieux, les troubles neurodéveloppementaux et les troubles spécifiques des apprentissages.
- Le questionnaire parent comprend des questions sur les caractéristiques socio-démographiques et économiques du foyer, des questions sur l'enfant, sur sa santé mentale et physique, ses activités et habitudes de vie et des questions sur le parent, notamment sa santé mentale et la relation parent-enfant.
- Le questionnaire enseignant comportera des questions sur l'enfant, particulièrement sur ses troubles spécifiques des apprentissages, ses compétences scolaires, l'environnement scolaire, la vie dans la classe et les relations sociales.

La collecte des données se déroulera entre mars et juin 2022, en dehors de toutes périodes de vacances scolaires ou de rentrée des classes. Une étude pilote sera réalisée dès décembre 2021. La collecte se fera après recueil de non-opposition des parents. Les enfants de 6-11 ans (scolarisés en école élémentaire) répondront à un auto-questionnaire sur tablette, sur le temps scolaire sous la supervision d'un enquêteur prévue lors de visites dans les écoles. Les questionnaires seront adaptés à l'âge des élèves (outils psychométriques validés). Les parents seront interrogés prioritairement par web-questionnaire, ou s'ils le souhaitent, par questionnaire papier ou par entretien téléphonique. Il sera demandé aux enseignants de remplir un web-questionnaire pour chaque enfant ou s'ils le souhaitent de remplir un questionnaire papier.

L'étude est mise en œuvre sous la responsabilité scientifique de Santé publique France en collaboration étroite avec l'Education Nationale. Des partenariats scientifiques et techniques sont en cours pour des appuis sur l'élaboration des indicateurs et critères de jugements principaux. La concertation réunit, au sein d'un comité d'appui scientifique, des experts des domaines de la psychiatrie et pédopsychiatrie, l'éducation et le développement de l'enfant, la santé et les sciences humaines et sociales. Une concertation avec la Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES), qui coordonne les enquêtes dans le champ de la santé pour la statistique publique, est réalisée pour envisager le dispositif de surveillance pérenne de la santé mentale de l'enfant en articulation avec les dispositifs déjà existants. Les parties prenantes sont également consultées, soit lors de réunions d'échanges, soit plus régulièrement dans le cadre de la comitologie de l'étude et spécifiquement du comité de pilotage.

Dans un second temps, des analyses complémentaires pourront éventuellement être faites grâce à des appariements de données complémentaires de celles recueillies. Outre les démarches réglementaires, ces demandes d'appariements feront aussi l'objet d'un passage auprès du comité du secret statistique.

La communication aux décideurs politiques et au public des premiers résultats sera organisée, au niveau national d'une manière coordonnée, dès le 4ème trimestre de l'année 2022.

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de cinq années sur les années de collecte allant de 2021 à 2025.

La commission apporte les réserves suivantes :

- La notion de surveillance mentionné dans l'enquête est prise dans son sens épidémiologique et non en tant que surveillance individuelle des enfants ;
- Les services de santé scolaire devront être associés à l'enquête
- Le concept de santé mentale devra être précisé et faire l'objet d'un consensus.



Paris, le 4 juin 2021

n° 80/H030

## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### Enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) auprès des ménages

---

*Type d'opportunité* : reconduction d'enquête existante

*Périodicité* : enquête annuelle

*Demandeur* : Insee, Direction des statistiques démographiques et sociales, Département des Ressources et des Conditions de Vie des Ménages, Division Conditions de vie des ménages

Au cours de sa réunion du 3 juin 2021, la commission Démographie et Questions Sociales a examiné le projet d'enquête sur les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) auprès des ménages.

L'enquête TIC émane de l'Union Européenne. Elle répond aux demandes d'Eurostat, plus particulièrement, au règlement 2019/1700 établissant un cadre commun pour des statistiques européennes relatives aux personnes et aux ménages. Elle a pour objectif de collecter des indicateurs décrivant l'équipement des ménages et les usages dans le domaine des nouvelles technologies (informatique, Internet, téléphonie fixe et mobile). Pour ce qui concerne l'équipement, il s'agit de mesurer l'équipement en ordinateur et l'accès à Internet. Pour les usages, il s'agit de mesurer la fréquence, les lieux et les types d'usages (administration en ligne et commerce électronique) mais également les compétences individuelles en informatique et en Internet. Comme les années précédentes, l'enquête annuelle comprend un module analysant un aspect différent des équipements et de l'utilisation des TIC. Pour 2022, il traite de l'usage des objets connectés.

L'enquête est destinée à des individus de 15 ans et plus vivant en ménages ordinaires et résidant en France (métropole et DOM hors Mayotte). L'enquête repose sur un échantillon de 39 000 ménages tiré de la taxe d'habitation de l'année n-2. Deux sous-échantillons sont constitués : d'une part des 30 500 ménages avec un numéro de téléphone (présent dans l'annuaire ou dans les bases fiscales) et d'autre part des 8 500 ménages sans numéro de téléphone. L'enquête TIC est une enquête multimode qui repose sur l'administration d'un questionnaire. Deux modes d'administration sont proposés : une enquête téléphonique et une enquête Internet-papier (avec un sous-échantillon méthodologique « avec numéro de téléphone » et un échantillon Internet-papier « sans numéro de téléphone »). La durée de l'administration du questionnaire est de 20 minutes par ménage, quel que soit le mode de collecte. La collecte de données est prévue à partir de la fin mars jusqu'à mi-juin de chaque année.

La comitologie est organisée au niveau européen autour d'un groupe de travail où l'Insee représente la France. Au niveau national, aucune instance de travail n'est organisée. Un comité de pilotage se réunit à l'automne et des comités de suivi ont lieu ponctuellement.

Eurostat diffuse les premiers résultats pondérés en novembre de chaque année. L'INSEE diffuse les résultats nationaux dans le cadre d'une publication Insee Résultats en mars n+1. Les résultats sont publiés au niveau France entière exclusivement. Dans l'année suivant l'enquête, un fichier de production et de recherche est mis à la disposition des chercheurs par l'intermédiaire du centre Maurice Halbwachs, du CASD et du réseau Quetelet-Progedo. Ce fichier est également accessible aux organismes présentant des garanties relatives à un usage professionnel de la statistique sous convention avec l'Insee. Les enquêtés peuvent avoir accès aux résultats grâce à un lien internet qui figure sur les lettres avis et relance et qui pointe sur les dernières publications.

La Présidente, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. L'opportunité est accordée pour une durée de cinq années sur les années de collecte allant de 2022 à 2026.